

MINISTERE DE L' ECONOMIE FORESTIERE, DES EAUX,
DE LA PECHE, CHARGE DE L' ENVIRONNEMENT ET
DE LA PROTECTION DE LA NATURE

REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice


SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L' ENVIRONNEMENT

OBSERVATOIRE NATIONAL
DE LA BIODIVERSITE



@GABON-2004/ONB/SRNDB



Le Deuxième Rapport National sur la Diversité
Biologique au Gabon a été validé par les
experts au cours d'un atelier organisé à cet
effet à l'hôtel Rapontchombo de Libreville le
Vendredi 23 Janvier 2004

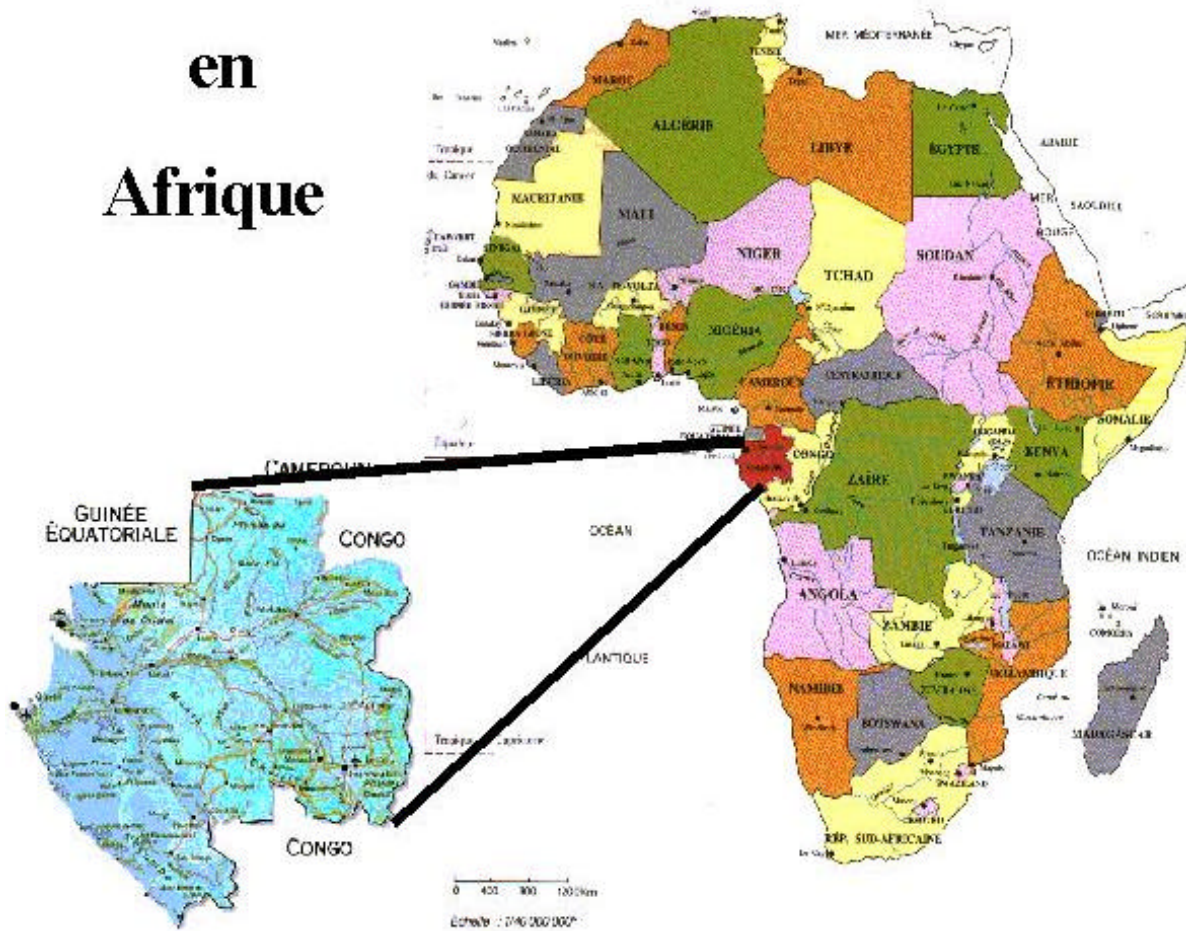
Partie contractante	REPUBLIQUE GABONAISE
Correspondant national	
Nom complet de l'institution:	<i>OBSERVATOIRE NATIONAL BIODIVERSITE (Direction Générale de l'Environnement et la Protection de la Nature)</i>
Nom et titre de l'administrateur responsable:	<i>MEBIAME Jean Baptiste Point Focal CDB,</i>
Adresse:	<i>B.P. 8224 Libreville, Immeuble Ministériel, Boulevard Triomphal Omar BONGO</i>
Téléphone:	<i>00241 76.61.82/00241 26.25.09</i>
Fax:	<i>00241 76.55.48</i>
Courrier électronique:	
Administrateur responsable du rapport national (si différent du premier)	
Nom et titre de l'administrateur responsable:	<i>BAYANI NGOYI Emmanuel, Assistant du Point Focal CDB, Coordonnateur de l'Observatoire</i>
Adresse:	<i>B.P. 6652 Libreville, Immeuble Ministériel, Boulevard Triomphal Omar BONGO</i>
Téléphone:	<i>00241 76.61.82/00241 07.42.68</i>
Fax:	<i>00241 76.55.48</i>
Courrier électronique:	<i>e.bayani@caramail.com</i>
Signature	
Signature de l'administrateur chargé de la soumission du rapport national:	
Date de soumission:	<i>Le 05 Octobre 2004</i>

“ Le Gabon, à l’horizon 2025, doit assurer la conservation de la biodiversité et garantir un partage satisfaisant des avantages socio-économiques et écologiques issus des ressources biologiques par une prise de conscience de l’importance de ses ressources biologiques et par un développement des capacités humaines et institutionnelles. ”

Localisation

en Afrique

1 - LE GABON EN AFRIQUE



**Du 2^e degré de latitude nord au 4^e
degré de latitude sud
9^e et le 14^e degré de longitude Est
Superficie : 266.667 km²**

NOS REMERCIEMENTS

➤ *AUX CONSULTANTS QUI NOUS ONT AIDE A REDIGER CE RAPPORT :*

✚ *MAKITA Jean Stanislas*

✚ *LOUNDOU Paul Simon*

✚ *MATIBA Jean Claude*

✚ *NZIENGUI Judicaël*

➤ *A LA REPRESENTATION RESIDENTE DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT POUR SON APPUI FINANCIER*

L'Observatoire National de la Biodiversité (Direction Générale de l'Environnement et la Protection de la Nature)

Sommaire

ACRONYME	9
LISTE DES CARTES	10
LISTE DES TABLEAUX	11
INTRODUCTION	12
CHAPITRE 1 : LES QUESTIONS SCIENTIFIQUES	13
1. Biodiversité des zones marine et côtière	13
2. Biodiversité des eaux intérieures	19
3. Biodiversité agricole.....	24
4. Biodiversité forestière	31
5. biodiversité des montagnes.....	39
CHAPITRE 2 : LES AIRES PROTEGEES	43
1. Bref aperçu historique	43
2. Situation actuelle et activités développées	50
CHAPITRE 3 : LES QUESTIONS MULTISECTORIELLES	53
1. La coopération du système onusien.....	53
2. La coopération européenne.	53
3. La coopérations Sous-régionale.....	54
4. Les coopérations bilatérales.	54
5. Les ONG.....	54
RECOMMANDATIONS	57
CONCLUSION	58

BIBLIOGRAPHIE	59
----------------------------	----

ANNEXES	62
----------------------	----

ACRONYME

ADIE	Association pour le Développement de l'Information Environnementale
AGRIPOG	Société de cultures hydriques de Port-gentil
AGRO-GABON	Société de production de l'huile de Palme
B.H.P.	
B.M.	Banque Mondiale
CEBEVIRHA	Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources halieutiques
CEFDHAC	Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humide d'Afrique Centrale
COMIFAC	Conférence des Ministres des Forêts d'Afrique Centrale
COPACE	Comité des Pêches pour l'Atlantique centre – Est
COREP	Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée
DFC	Direction de la Faune et de la Chasse
DGE	Direction Générale de l'Environnement
DGEF	Direction Générale des Eaux et Forêts
DGPA	Direction Générale de la Pêche et de l'Aquaculture
ECOFAC	Ecosystèmes des Forêts d'Afrique Centrale
ENEF	Ecole Nationale des Eaux et forêts
FAO	Fonds Mondial pour l'alimentation
GTZ	Agence de Coopération Allemande (Deutsche gesellschaft Für Technische
HEVEGAB	Société de l'hévéaculture du Gabon
IGAD	Institut Gabonais d'appui au développement
IPHAMETRA	Institut de Pharmacopée Traditionnelle
IRAF	Institut de Recherche en Agronomie Forestière
IRET	Institut de Recherche en Ecologie Tropical
MAEDR	Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du développement Rural
MEFCR	Ministère des Eaux et Forêts, Chargé du Reboisement
MEFEPEPN	Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la pêche, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature
Min. Plan	Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement
N.D.	Non Déterminé(e)
O.A.B.	Organisation Africaine du Bois
O.I.B.T.	Organisation Internationale des Bois Tropicaux
O.N.G.	Organisation Non gouvernementale
PAFT/PAFN	Plan d'Action des Forêts Tropicales/Plan d'Action des Forêts Nationales
PFE	Projet Forêt et Environnement
PIB	Produit Intérieur Brut
PNAE	Plan National d'Action Environnemental
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SNPA-DB	Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique

U.E.	Union Européenne
UICN	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
USFWS	
WCS	Société Mondiale pour la Conservation (World Conservation society)
WWF	Fonds Mondial pour la Nature(Wildlife World Fund)

LISTES DES GRAPHIQUES ET CARTE

Graphique 1 Evolution des superficies des parcelles maraichères et vivrières de IGAD

Graphiques 2 Evolution des productions maraichères et vivrière de IGAD

Carte 1 Aires protégées du Gabon avant 2002

Carte 2 Aires protégées proposées par l'UICN (sites critiques)

Carte 3 Réseau d'Aires protégées mise en place par le Gabon

LISTES DES TABLEAUX

Tableau 1	Nombre d'espèces fauniques recensées/menacées dans les zones marines et côtières
Tableau 2	Ressources halieutiques
Tableau 3	Sites d'étude de la flore de la zone côtière
Tableau 4	Exploitation des ressources halieutiques
Tableau 5	Principaux affluents de l'Ogooué et autres fleuves
Tableau 6	Complexe fluvi-lacustre et son potentiel
Tableau 7	Activités de la pêche continentale
Tableau 8	Activités de pêche pratiquées en milieu rural
Tableau 9	Echantillonnage du potentiel de la biodiversité agricole
Tableau 10	Evolution de la production d'HEVEGAB
Tableau 11	Evolution de la production d'AGROGABON
Tableau 12	La production Agro-industrielle

Tableau 13	Production de quelques cultures vivrières
Tableau 14	Production vivrière de 1990 – 2002
Tableau 15	Superficies des différents écosystèmes
Tableau 16	Faune de six pays d’Afrique
Tableau 17	Faune du Gabon
Tableau 18	Population de primates et d’éléphants
Tableau 19	Superficies exploitables attribuées et en cours de validité
Tableau 20	Production forestière
Tableau 21	Espèces fauniques braconnées
Tableau 22	Espèces fauniques
Tableau 23	Espèces intégralement protégées par type d’habitat
Tableau 24	Espèces partiellement protégées par type d’habitat
Tableau 25	Espèces intégralement protégées de Montagne
Tableau 26	Espèces partiellement protégées de Montagne
Tableau 27	Ecosystèmes des Montagnes
Tableau 28	Ancienne situation des aires protégées
Tableau 29	Sites proposés pour être érigés en aires protégés
Tableau 30	Situation actuelle des aires protégées

INTRODUCTION

Le Gabon, logé dans le golfe de Guinée, à cheval sur l'équateur, entre les latitudes 2°30' N et 3°55' S, est constitué à plus de 75% par le bassin fluvial de l'Ogooué et recouvert sur près de 85% de son territoire par la grande forêt équatoriale, relativement plat et ouvert sur l'océan atlantique par un bassin côtier de 800 km de long sur 20 à 300 km de large (*Géographie et Cartographie du Gabon : Atlas illustré, 1983*).

Le territoire, délimité à 267667 km², comprend trois grands ensembles de relief : vieux socles (plateaux cristallins du Nord-Est, massifs montagneux du Chaillu, du Mayombe, et monts de cristal), vieux bassins sédimentaires (plaines de la Ngounié et de la Nyanga, les bassins de Franceville, d'Okondja et des Abeilles), bassins sédimentaires récents (plateau batéké et du bassin côtier).

Sur le plan climatique, le Gabon est situé au cœur du domaine équatorial : chaleur constante, humidité élevée de l'air, précipitations abondantes et fréquentes. Cependant, la lecture des facteurs du climat du Gabon montre que les traits généraux, énumérés ci-dessus, sont loin d'être valables pour l'ensemble du pays.

La combinaison des facteurs, la distribution et le rythme des précipitations permettent de distinguer trois régions climatiques :

- ✓ Le climat équatorial pur localisé dans la zone nord, axe Mitzic-okondja au sein duquel nous observons deux saisons pluvieuses (septembre-décembre et mars-juin) ;
- ✓ Le climat équatorial de transition de la zone centrale limité au sud par une ligne partant de la baie du Cap Lopez jusqu'à Lébamba en passant par Mandji. Cette zone comprend les régions de l'Estuaire et de Booué où existent des nuances importantes. Dans cette zone, la première saison des pluies est très importante et la saison sèche bien marquée.

- ✓ Le climat équatorial de transition du sud-ouest et littoral où la saison sèche dure trois à quatre mois et la pluviométrie oscille entre 1500 et 2000 mm de pluie par an.

Quant à la végétation, elle est constituée par des ensembles différents qui se distinguent au premier coup d'œil par leur physionomie dans le paysage ; on dénombre environ neuf grands types de formations végétales dont six appartiennent au domaine forestier. Il s'agit de :

- ✓ la mangrove,
- ✓ la forêt inondée et marécageuse,
- ✓ la forêt du bassin côtier ;
- ✓ la forêt de montagnes gabonaises,
- ✓ la forêt des plateaux de l'intérieur,
- ✓ les forêts sans Okoumé des plateaux du Nord-Est
- ✓ les plantations, jachères et forêts dégradées
- ✓ les steppes
- ✓ et les savanes.

Sur le plan démographique, le Gabon demeure un pays sous-peuplé. En effet, le recensement général de la population de 1993 dénombre 1.014.000 habitants. Les causes de ce sous-peuplement sont à la fois historiques, naturelles et humaines.

L'observation de la pyramide des âges montre que la population du Gabon est jeune : les moins de 25 ans représentent plus de 52% de la population.

En revanche, la population est inégalement répartie : elle est concentrée dans les provinces de l'Estuaire, de l'Ogooué-Maritime, du Haut-Ogooué et du Woleu-N'tem. Cette répartition est liée à la présence des activités économiques dans ces provinces.

L'économie gabonaise est dépendante pour 45% de son P.I.B. de trois produits : le pétrole, le bois et le manganèse.

Ces trois produits de base représentent près de 95% des exportations du pays. Dans ce contexte, le Gabon est de ce fait rendu très dépendant de l'évolution du marché mondial des produits de base sur lequel son offre n'a pas beaucoup d'incidences, ainsi que celle des cours des matières premières et des taux de change (dollar, euro), deux autres paramètres que le pays ne maîtrise pas. C'est pourquoi, la tendance actuelle est à la diversification de l'économie.

Voici présenté le champ de notre étude dont l'objet est la préservation de la diversité biologique et les moyens mis en œuvre pour une gestion durable de celle-ci.

Le travail de compilation des données existantes qui est présenté, comprend trois grandes parties : les questions scientifiques, techniques et technologiques, les aires protégées et les questions multisectorielles.

Chapitre 1 : LES QUESTIONS SCIENTIFIQUES TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Dans ce chapitre, nous traiterons des questions liées à la biodiversité des zones marine et côtière, des eaux intérieures, de la biodiversité agricole, forestière et des montagnes.

Pour chacune des parties, nous aborderons les aspects relatifs à l'état de la ressource, à son exploitation et aux mesures prises pour protéger la ressource.

1. Biodiversité des zones marine et côtière

Le domaine halieutique gabonais couvre environ le quart de la surface du pays et comprend des eaux maritimes (750 km² de littoral), des eaux continentales (dont 42000 km² de plateau continental et 15 000 km² de talus continental) et un vaste ensemble d'estuaires, de lagunes côtières et de mangroves (Min. Plan, 2002).

1.1. Etat de la ressource

1.1.1. Faune

La faune des milieux marin et côtier est diversifiée (cf. tableau 1) mais plusieurs menaces pèsent sur celle-ci. Ainsi, au regard des données du tableau ci-dessous, il ressort que sur les 73 espèces fauniques recensées par BHP (2002), près de la moitié sont menacées, dont les poissons seraient les plus vulnérables du fait de la pollution des eaux, du déboisement et des activités humaines liées à la pêche.

Tableau 1 : Nombre d'espèces fauniques recensées/menacées dans les zones marine et côtière du Gabon

Groupes des animaux	Nombre d'espèces recensées	Statut
<i>Poissons</i>	14	<i>Menacés</i>
<i>Oiseaux</i>	26	<i>Quatre espèces menacées</i>
<i>Mammifères(Cétacés)</i>	29	<i>Quatre espèces menacées</i>
<i>Reptiles</i>	4	<i>Menacés</i>
<i>Total</i>	73	

Source : Tableau construit à partir des données fournies par BHP, 2002 et Fishbase.org, 2002 cité par Shell(shell Offshore north Gabon B.V. rapport de nov. 2003)

Les zones côtières et les lagons côtiers sont visités chaque saison par des millions d'oiseaux migrateurs, principalement des échassiers (*Elder et Pernetta,1991, cités par BHP, 2002*).

Le dépôt caractéristique des vases sur la côte associé au développement de la Mangrove, rendent la côte du Gabon importante pour les échassiers, mais ne permettent de présenter que relativement peu de zones dans lesquelles les oiseaux marins peuvent se reproduire en toute sécurité (BHP, 2002).

Sur les vingt six (26) espèces d'oiseaux côtiers (tableau 1) recensés par BHP(2002), quatre (4) sont menacées dont les cormorans à cape(*Phalacrocorax capensis*), l'hirondelle de mer de Damara (*Sterna balaenarum*) et le bec-en-ciseaux africain (*Rhynchops flavirostris*).

S'agissant des mammifères marins, notamment les Cétacés (baleines et dauphins) et les Ciréniens (trichéhidés), les informations sur ces groupes sont principalement basées sur l'évidence non documentée d'apparition locales, des pêcheurs et des échouages locaux. Les données sur le nombre et les types exactes d'espèces sont peu connues quoique un programme de collecte des données supervisé par le WCS est en cours(*Shell Offshore North Gabon B.V novembre 2003*) de réalisation.

Parmi les vingt neuf (29) espèces des mammifères recensées (tableau 1), la baleine de Bryde (*Balaenoptera edeni*), qui possède une faible population, se trouve parfois dans les eaux gabonaises pour se reproduire ; de même que le dauphin «à nez en bouteille» (*Tursiops truncatus*) - (*Evans, 1987, cité par BHP, 2002*).

Il est aussi à noter que quatre (4) espèces de mammifères sont considérées comme menacées (UICN, 2000, citée par BHP,2002). Ce sont notamment le Dauphin à bosse de l'Atlantique (*Sousa Teuszil*), la Baleine de Bryde (*Balaenoptera edeni*), la Baleine à nageoire (*Balaenoptera physalus*) et la baleine à bosse (*Magaptera novaeangliae*).

Au niveau des reptiles marins et notamment les tortues, quatre (4) espèces sont présente sur les côtes Gabonaises: la tortue verte (*Chelonia mydas*), la Tortue Luth (*Dermochelys coriacea*), la tortue olivâtre (*Lepdochelys olivacea*) et la Tortue à écaille (*Eretmochelys imbricata*).

On estime qu'entre 2.000 et 2.006 tortues luths femelles pondent leurs œufs sur les plages du Gabon chaque année.

En fait, tout le long du littoral africain occidental, le Gabon semble avoir plus de sites de reproduction de cette espèce que n'importe quel autre pays (*Shell Offshore North Gabon B.V, novembre 2003*).

En ce qui concerne les ressources halieutiques capturées et commercialisées, le potentiel estimé, est de 220.000 tonnes (non compris les espèces migratrices comme les thonidés). Schématiquement et au regard du tableau 2, les ressources halieutiques maritimes comprennent :

- Les langoustes ;
- Les thonidés ;
- Les ressources démersales ;
- Les ressources pélagiques.

Tableau 2 : Ressources halieutiques

Espèces	Potentiel (t/an)
Démersales et semi pélagique	220.000
Pélagiques	237.000
Thonidés	550.000
Langoustes	ND

Source : (1) Ministère du Plan : Loi de développement et d'Aménagement du Territoire, 2003
(2) DGPA, 2004

Les langoustes n'ont pas encore fait l'objet des études. Cependant, leur distribution à travers le pays s'étend sur environ 6.000 km² (*DGPA, 2002*).

Au niveau des thonidés, seules les espèces sédentaires peuvent être évaluées : albacore (100.000 tonnes), Listao (200.000 à 400.000 tonnes), Patudo (50.000 tonnes).

Les ressources démersales dont le potentiel évalué est de 220.000 tonnes par an sont deux fois plus abondantes au sud qu'au nord du Cap Lopez. Dans cette catégorie, on peut distinguer les crevettes péneïdes (capture annuelle 2.000 tonnes), les poissons de fonds de mer durs (15.000 à 20.000 tonnes) dont les plus importantes concentrations se trouvent dans le sud du pays et les poissons de fonds mous qui représentent entre 13.000 et 17.000 tonnes.

Ces ressources, concentrées dans des milieux vulnérables aux risques environnementaux, sont les plus exposées aux pressions anthropiques en raison aussi bien de leur plus forte valeur ajoutée que de leur localisation estuarienne, lagunaire et littorale, les rendant ainsi accessibles à la pêche artisanale et industrielle.

Les espèces pélagiques comprennent : les semi - pélagiques (potentiel annuel 75.000 tonnes/an) et les petits poissons pélagiques, constitués particulièrement des sardinelles

(100.000 à 162.000 de disponibilité annuelle).

De manière globale, le potentiel exploitable des ressources pélagiques est quasi similaire à celui des ressources démersales. Cependant, les premières sont plus abondantes au sud qu'au nord du Cap Lopez (*PNAE, 2001*).

1.1.2 Flore

Plusieurs études sur la flore du Gabon, en milieux marin et côtier, ont été faites dont celles des sites Rabi, Toucan et petit Loango (voir tableau 3).

Tableau 3 : Sites d'étude de la flore de la zone côtière

Sites	Genres	Espèces	Familles	Observations
<i>Rabi</i>	<i>120</i>	<i>187</i>	<i>34</i>	<i>20 parcelles</i>
<i>Toucan</i>	<i>115</i>	<i>218</i>	<i>44</i>	<i>20 parcelles</i>
<i>Petit Loango</i>	<i>87</i>	<i>115</i>	<i>41</i>	<i>20 parcelles</i>

Source : Bourobou Henri : Flore et Végétation du Petit Loango , Rapport d'évaluation et de surveillance de la biodiversité de Gamba

Une étude réalisée par BOUROBOU BOUROBOU (2003) sur vingt parcelles, révèle que 34 familles de plantes sont présentes à Rabi, 44 à Toucan et 41 au Petit Loango. La riche diversité biologique floristique des zones étudiées a conduit le gouvernement gabonais à ériger le Petit Loango en Parc National.

1.2. Exploitation de la ressource

Au Gabon, la répartition spatiale de l'exploitation halieutique laisse apparaître une forte concentration de la pêche artisanale maritime au nord du Cap Lopez comparativement au Sud.

Cette concentration s'explique par la présence d'estuaires et des baies abritées, par des communications relativement bonnes et des débouchés importants dans les deux grandes villes du pays (Libreville et Port-Gentil).

En revanche, dans le sud, les lagunes constituent les seuls abris et leur accès est délicat. Par ailleurs, les fonds, difficilement chalutables, qui étaient jusqu'en 1994 modestement exploités par la seule pêche artisanale aux lignes, sont à présent fréquentés par des navires-usines associées à des flottilles de pirogues embarquées qui permettent des captures de l'ordre de 40 t/j. Ainsi, les fonds les plus riches apparaissent désormais fortement exposés à la surexploitation.

Tableau 4 : Exploitation des ressources halieutiques

Type de pêcheurs	Nombre	Captures (t)	Nombre d'engins de pêche
<i>Artisanaux</i>	<i>3500</i>	<i>29199</i>	<i>1700</i>
<i>Industriels</i>	<i>115</i>	<i>11.277</i>	<i>87</i>

<i>TOTAL</i>	3615	40476	1787
--------------	-------------	--------------	-------------

Source : DGPA, 2002

Le tableau ci-dessus montre que la pêche gabonaise, au niveau maritime, est organisée autour de deux types d'opérateurs : les artisans (Gabonais et Ouest africains) qui pratiquent la pêche en pirogue, dite pêche artisanale et les armateurs nationaux et étrangers qui pratiquent la pêche industrielle.

La pêche artisanale qui utilise des moyens de navigation et des techniques très rudimentaires, ne peut se pratiquer que dans les estuaires, les fleuves, les lagunes et le long du littoral. Il est à noter que les femmes jouent un rôle prépondérant dans la transformation des produits halieutiques notamment dans le séchage du poisson.

Il ressort, par ailleurs, que les pêcheurs artisanaux sont plus nombreux que les pêcheurs industriels. La pêche artisanale, qui semble économiquement plus performante et qui produit pour la consommation locale, débarque 29.199 t / an contre 11.277 t/ an pour la pêche industrielle, laquelle exporte 1/3 de sa production.

1.3. Mesures prises (stratégies, plan d'action, politique...)

Sur le juridique, le Gabon a adopté une série de textes visant la protection des ressources halieutiques. Ainsi, les activités de pêches et de pisciculture sont régies par les principaux textes suivants :

- La Loi N° 16/2001 dit Code Forestier en République Gabonaise,
- La Loi 16/93 du 26 Août 1993 portant Code de l'Environnement en République Gabonaise ;
- La loi N° 9/84 instituant une zone économique exclusive de 200 milles marins ;
- Le décret N° 62/PR/MEFPE du 10 janvier 1994 portant réglementation de la pêche ;
- Mise en place d'un observatoire économique des pêches au Gabon ;
- Code des pêches en cours d'adoption.

Par ailleurs, des mesures relatives au repos biologique des espèces telles que les sardinelles et les crevettes (Décision N°000675 du 1^{er} janvier 1999), ont été prises par le Conseil des Ministres.

Nous pouvons également énumérer :

- la création des parcs marins : Akanda (décret N°608/MEFEPEPN du 30 Août 2002), Loango (décret N° 613/MEFEPEPN du 30 Août 2002) et Mayumba (décret 614/MEFEPEPN du 30 Août 2002) ;
- la mise en place de plusieurs projets d'élevage.

2. Biodiversité des eaux intérieures

Les écosystèmes des eaux intérieures se regroupent autour de deux principaux bassins : celui de l'Ogooué et le bassin côtier.

Le delta de l'Ogooué qui couvre une superficie de plus de 5000 Km² reçoit à droite les eaux de la Mpassa, la Léconi, la Sébé, la lassio, la dilo, l'Ivindo, l'Okano, l'Abanga et leurs affluents ; et à gauche, la lékoko, la Leyou, la Lolo, l'Offoué, la Ngounié et leurs affluents respectives.

A côté du bassin de l'Ogooué, nous avons le bassin côtier qui comprend du nord au sud : le Komo, le Remboué, le Rembo-N'komi, le Rembo-Ndougou et la Nyanga.

Tableau 5 : Principaux affluents de l'Ogooué et autres fleuves

NOM	TYPE	Longueurs	SUPERFICIE (km ²)
MPASSA	Affluent	136 Km	6400
DJOUMOU	Affluent	ND	1400
LEKEDI	ND	ND	2100
LEKONI	Affluent	160 km	7600
SEBE	Affluent	232 Km	11900
LASSIO	Affluent	160 km	4000
LEBOMBI	ND	ND	3400
LEKOKO	Affluent	ND	800
LEYOU	Affluent	90 km	1900
LOLO	Affluent	240 km	9700
KE	ND	ND	16000
OKANO	Affluent	ND	109000
OFFOUE	Affluent	170 km	7300
ABANGA	Affluent	160 km	78000
MBINE	ND	ND	ND
NGOUNIE	Affluent	ND	33100
DJADIE	ND	1300 km	4500
LIBOUMBA	ND	ND	6050
MOUNADJI	ND	ND	6550
LOUETSI	ND	ND	28000
WANO	ND	ND	ND
OGOULOU	ND	ND	3000
IKOY	ND	ND	7800
NGONGO-DOLA-OVIGUI	ND	ND	1800
NYANGA	fleuve	ND	22500
MOUKALA	ND	ND	6700

Nous pouvons également dénombrer Les lacs Azingo, Onangué, Avanga, Anengué, Cachimba... , les chutes de Poubara, Migouli, Boudji, Igotchi, Ouyama, Impératrice Eugénie, Portes de l'Okando, Kouata Mango, Kongué, Tsengué, Bou-temba, Doumé et Mopoko ...) et de nombreux barrages hydroélectriques : tchimbélé, Poubara 1 et 2, kingué et Louétsi (Bongolo).

Au regard de la superficie et du nombre des cours d'eaux, nous pouvons affirmer que le potentiel en eaux du Gabon est considérable. Il constitue pour ce dernier une opportunité majeure pour son développement.

On estime les ressources annuelles en eaux, du Gabon, à 164 Km³ (PNAE, 2001).

2.1. Etat de la ressource

Les potentialités des eaux intérieures gabonaises sont peu connues. Toutefois, une estimation théorique du potentiel halieutique des lagunes gabonaises (2000km²) varierait entre 14 200 et 28 400t contre 5000t/an pour le complexe fluvio-lacustre du cours intérieur de l'Ogooué. Quant à la production, à partir du réseau des rivières, elle demeure inconnue même si son incidence sur l'alimentation des populations rurales n'est pas négligeable.

Le potentiel de la pêche continentale est estimé à 40.000 t/an.

Tableau 6 : Complexe Fluvio-lacustre et son potentiel

Zones (domaines)	Potentiel (t/an)
Lagunes	14.200 à 28.400 t/an
Fluvio-lacustre	5.000 t/an

Source : Ministère du Plan : Loi de Développement et d'Aménagement, 2003

La faune rencontrée dans ces différents endroits est très variée : mammifères, oiseaux, reptiles, poissons...

Parmi les mammifères, il y a le Lamantin (*Trichechus senegalensis*) et l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*) qui vivent dans les lagunes et les fleuves. Nous notons également la présence du Chevrotain aquatique (*Hyemoschus aquaticus*) et du potamogale (*potamogale velox*).

Deux espèces de petits crocodiles caractérisent ces zones : *Crocodylus cataphractus* et *Osteolaemus tetraspis*. Car le crocodile du Nil (*Crocodylus niloticus*) a disparu des nombreuses rivières du fait de la chasse.

La faune des poissons est l'une des richesses trop peu connues du Gabon. Depuis 1996, plusieurs études ont été réalisées et notamment dans le cours inférieur de l'Ogooué.

Certaines conclusions de ces études montrent que quatre(4) espèces semblent être endémiques et incluent un nouveau genre d'*Ivindomyrus* découvert dans le fleuve Ivindo.

Les espèces les plus rencontrées sont : Brochet, Carpe de l'ogoué, Machoirons, Mormyre, Ngotu, Anguilles, Poissons à tête de serpent, Protoptère, Sardines, silures, Tetra africain, Tilapia, Yara, Poissons courant, Lottes, Mulets...

2.2. Exploitation de la ressource

Dans les zones intérieures, la pêche au Gabon est pratiquée dans les eaux douces et Saumâtres. Ainsi, elle se pratique en lagunes, fleuves, rivières, lacs et marigots.

Selon quelques données statistiques des captures, issues de la DGPA, les 2000 pêcheurs du domaine continental produirait environs 10.000 t/an.

Dans ce segment, la pêche fluvio-lacustre détiendrait environ 75% des captures où la grande majorité de prise est constituée des *Tiliapia* suivis des espèces «sans noms» (*Heterotis nilotis*), d'origine nilotique mais introduit au Gabon à partir de la République Centrafricaine.

Au niveau de l'Aquaculture, on observe un regain d'activité. Les statistiques de la DGPA, montre que la production piscicole a nettement augmentée. En effet, elle est passée de 39 tonnes en 1995 à 558 tonnes en 1999. En 2003, elle était plafonnée à 82,5 tonnes.

Tableau 7 : activités de pêche continentale

Type de pêcheurs	Nombre	Captures (t)	Nombre d'engins de pêche
Artisanaux	2000	10.000	1700
Aquaculture	ND	82,5	ND
TOTAL		10.082,5	

Source : DGPA, 2003

La pêche dans les eaux intérieures est pratiquée à la fois par les hommes et les femmes. En général, les hommes font recours à des techniques différentes de celles utilisées par les femmes.

La pêche pratiquée par les hommes est une activité surtout individuelle. Les hommes utilisent surtout les **filets**, le **harpon**, l'**épervier**, le **trémail**, le **fil de traîne** ou l'**hameçon**. Le fil de traîne est surtout utilisé pour la pêche à la ligne. La ligne peut être tenue par le pêcheur lui-même (l'hameçon) ou elle peut être placée à partir d'un support de radeau ou pirogue.

Les femmes, en revanche, pêchent en groupes dans les petites rivières et utilisent les techniques suivantes :

- **l'épuisette**, une femme seule ou accompagnée, se livre à ce type de pêche en longeant de près les bords argileux dans lesquels se trouvent les poissons et les crabes ;
- **la nasse**, placée dans l'eau après avoir été geunie ou non des bois de manioc;
- **le barrage**, érigé à partir des branchages et des petits arbres, permet la capture des poissons lorsque les femmes assèchent la rivière en aval du barrage;
- **le poison fabriqué à l'aide des plantes ou de l'écorce de l'arbre**, est mélangé au sable et répandu dans l'eau pour intoxiquer le poisson qui est ensuite récupéré lorsqu'il descend le courant.

En somme la pêche se fait souvent à partir des campements lors des saisons sèches.

Elle peut aussi se pratiquer de jour comme de nuit.

La pêche se pratique à pieds, mais surtout en pirogue et en hors bord (pirogue motorisée).

Plusieurs menaces relatives à la conservation des ressources halieutiques ont été identifiées.

Il s'agit de :

- l'utilisation des techniques non sélectives telle que l'usage du poison ;
- la diminution de l'intérêt à la gestion collective traditionnelle des ressources et des milieux naturels ;
- la faiblesse des infrastructures de l'État pour assurer l'application de la réglementation en matière d'exploitation et de protection des ressources halieutiques du pays et de leur

Tableau 8 : activités de pêche pratiquées en milieu rural

Techniques	Outils	Nature de pêche	Espèces	Collectif/individuel	Lieux	Période
Epuisette	Nasse	A la nasse	Crevettes, langoustes, silures	individuel	Petites rivières	Saison sèche
Barrage	Branchages et petits arbres	Au barrage	Carpes silures et crevettes	collectif	rivières	Saison sèche
Poison Fabriqué	Plantes ou écorces des arbres	Intoxiqué le poisson	Carpes, silures	collectif	rivières	Saison sèche
Filets	Pirogue plus filet	Au filet	Tout genre de poissons	individuel	Fleuves et grandes rivières	Toute Saison
Harpon	Pirogue plus harpon	A l'harpon	Tout genre poisson	individuel	Fleuves et grandes rivières	Saison sèche
Epervier	Pirogue plus épervier	A l'épervier	Tout genre poisson	collectif	Eaux salées fleuves	Saison sèche
Trémail	Pirogue plus épervier	Au trémail	Tout genre poisson	individuel	Fleuves et grandes rivières	Saison sèche
Hameçon	Pirogue, radeau, débout	A l'hameçon	Tout genre poisson	individuel	Tout cours d'eau intérieur	Toute saison

SOURCE : Tableau construit à partir des données issues de la Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique

2.3. Mesures prises (stratégies, plan d'action, politique...)

La politique gabonaise à la matière s'articule autour d'un arsenal de texte juridique et des mesures prescrites dans le cadre d'une stratégie et d'un plan d'action.

Ainsi, les principaux textes qui régissent les activités de pêche continentale et de la pisciculture sont :

- La Loi N° 16/2001 dit Code Forestier en République Gabonaise,
- La Loi 16/93 du 26 Août 1993 portant Code de l'Environnement en République Gabonaise ;
- La loi N° 9/84 instituant une zone économique exclusive de 200 milles marins ;
- Le décret N° 62/PR/MEFPE du 10 janvier 1994 portant réglementation de la pêche ;
- Mise en place d'un observatoire économique des pêches au Gabon ;
- Code des pêches en cours d'adoption.

D'autre part, en matière de stratégie, le Gouvernement gabonais a décidé de :

- **Améliorer la gestion et l'aménagement des ressources halieutiques à travers (i)** la mise en place d'un observatoire économique des pêches au Gabon et **(ii)** la création d'un institut de recherche halieutique à moyen terme ;
- **Développer les activités de pêche et d'aquaculture (i)** par le biais de la promotion des centres d'appui à la pêche artisanale , **(ii)** la formation des néo-pêcheurs , **(iii)** l'encadrement des opérateurs et **(iv)** par l'impulsion du développement de la pisciculture ;
- **Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles du secteur** par **(i)** l'adoption d'un nouveau cadre juridique(Code de la Pêche) régissant l'aménagement et la gestion responsable des pêches au Gabon et **(ii)** le renforcement des dispositifs réglementaires des pêches en vigueur au Gabon
- **Favoriser le financement du secteur halieutique** en matérialisant **(i)** la concentration des investissements publics, **(ii)** le renforcement des sources de financements dédiées au financement des activités des pêches et de l'aquaculture, **(iii)** l'étude de la fiscalité des secteurs de la pêche et de la pisciculture et **(iv)** l'ouverture d' une ligne de crédit en faveur des entreprises de pêche et de pisciculture

En somme, à la lumière de l'ensemble des statistiques, nous pouvons retenir que l'Aquaculture constitue pour l'instant une activité largement expérimentale, que la pêche artisanale constitue le segment le plus dynamique des pêcheries gabonaises alors que la pêche industrielle, enregistre, du fait de plusieurs contraintes des résultats mitigés.

Par ailleurs, les ressources restent menacées par les activités anthropiques notamment par:

- L'utilisation des techniques non sélectives ;
- la destruction des mangroves ;
- l'utilisation constante des arts traînants dans les estuaires, baies et lagune: chaluts et dragues

En valeur monétaire, le gaspillage de la ressource a été estimé par le PNAE (2001) entre 1,3 et 1,7 milliards de franc Cfa par an.

3. Biodiversité agricole

Les ressources génétiques disponibles pour l'alimentation et l'agriculture constituent la base de la sécurité alimentaire des populations humaines. Cependant, l'agriculture moderne vers laquelle notre pays va tendre, stimulé par la maximisation des rendements, peut progressivement mener à l'homogénéisation des cultures et des élevages, ainsi qu'à une vulnérabilité accrue des cultures à l'égard des agents pathogènes. Peu à peu, des espèces traditionnellement cultivées risquent de disparaître au profit d'autres plus performantes et plus résistantes à court terme. Pourtant, la diversité génétique est garante de la protection préventive des plantes dans leur écosystème.

Globalement, l'agriculture reste caractérisée par :

- l'utilisation de techniques culturales archaïques ;
- le manque de matériel végétal et de semences améliorés ;
- la forte intensité des attaques parasitaires et le développement important des ravageurs ;
- le faible taux d'utilisation des intrants agricoles
- le faible niveau technique des producteurs

3.1. Etat de la ressource

L'une des grandes problématiques de ce secteur au Gabon est celle de la connaissance de l'état des lieux des agro-écosystèmes. Les informations concernant la diversité biologique agricole nationale existent de façon éparse.

Ainsi, actuellement, en raison cette pluralité des banques d'informations, il nous est difficile de rassembler des informations relatives à ce secteur. Par ailleurs, les statistiques disponibles ne sont souvent pas mises à jour malgré le fait que ce secteur a été classé prioritaire par le Gouvernement du Gabon

La diversité agricole gabonaise est diversifiée et, est essentiellement constituée des plantes ou des cultures dites « traditionnelle ou locales » et des plantes ou cultures importées ou exotiques.

Tableau 9 : Echantillonnage du potentiel de la biodiversité agricole

Différents types de plante	Différentes plantes cultivées et leur usage	
Plantes amylacées	L'igname, le maïs, le manioc, la patate douce, le riz, le taro, et les autres plantes amylacées du Gabon	
Plantes à épices	Le cannelier, le gingembre, les piments, le poivrier, le vanillier, le muscadier.	
Plantes à fruits, graine, noix, amandes et palmiers	Fruits sucrés ou acidulés	Les agrumes, les anacardier, l'ananas, l'avocatier, le bananier, le carambolier, le fraisier, le goyavier, le papayer, le mangoier, les résiniers les passiflores
	Graines noix et amandes	L'anacardier, le badamier le kinkéliba, le colatier, le dika, le faux muscadier, le haricot, le jacquier, l'arbre à pain, le karité le moabi, le noyer du Gabon, le safoutier et les autres plantes à graines noix amandes exploitées au Gabon
	palmier	Le palmier doum, le palmier à huile, le cocotier, le rônier, le raphia
Plantes insecticides	Le derris, le pyrèthre, le tabac et autres	
Plantes légumières, condimentaires, bulbes racines pousses et cucurbitacées	Légumes feuilles et pousses	Les amarantes et les célosies, les asperges le basilic, le baselle, le chou, l'épinard, la laitue, l'oseille, le chanvre de Guinée, le persil, le poireau et autres.
	Fruits légumiers et condimentaires	Les aubergines, les fagaras, le gombo, les piments, les poivrons, le poivrier éthiopien, le tétrupleura la tomate
	Bulbes et racines	L'ail, léchalotte, l'oignon, la carotte, le radis, et autres
	cucurbitacées	Le citrullus, la pastèque, le concombre, le courges, le melon, la citrouille et autre
Plantes oléifères	L'arachide, le cocotier, le palmier à huile	
Plantes à parfum	La citronnelle, le citron, l'eucalyptus, les résines à parfum et autres	

Source : tableau constitué à partir de l'ensemble des informations collectées

Malgré un potentiel agricole important, le Gabon restera à la fin de ce siècle fortement dépendant des importations pour son approvisionnement en produits alimentaires. Depuis plusieurs années en effet, les dépenses d'importations sont à perpétuelle croissance : 80 milliards en 1995, 87 en 1996 et plus de 100 milliards en 1998. Aujourd'hui, ces dépenses ont dépassées le plafond de 120 milliards de Francs Cfa.

En effet, depuis plus près d'une décennie, le secteur agricole est en proie à une crise marquée par la chute constante de la production alimentaire par habitant, qui est de -1,4% par an. Par contre et pendant la même période le taux de croissance démographique a été de 2,4 % par an. Il en découle donc un déséquilibre entre la croissance de la production alimentaire et celle de la démographie.

3.2. Exploitation de la ressource

L'analyse de l'exploitation des ressources agricoles au Gabon présente une situation hétérogène sur l'ensemble du territoire national.

3.2.1. L'Agro - industrie

A Kango (Estuaire), Mounana (Haut-Ogooué), Koula-Moutou (Ogooué-Lolo) et Mitzic (Woleu N'tem), la culture de l'hévéa est assurée par HEVEGAB (Société de développement de l'hévéaculture au Gabon).

Tableau 10: Evolution de la production d'HEVEGAB

Année	1995	1996	1997	1998	1999	98/99 (%)
Production en tonnes						
Production en tonnes	4 878,7	7 202	10 098	10 693	3 677	- 65,6
Exportation en tonnes	4878,7	8 113	10 098	ND	ND	-

Source : Direction Générale de l'Economie : Tableau de Bord de l'économie, 2000

Au centre du Gabon, notamment dans le Moyen-Ogooué (Makouké), AGRO - GABON assure la production du palmier à huile.

Tableau 11 : Evolution de la production de AGROGABON

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Production													
Régimes récoltés	55,5	77,6	72,1	71,3	74,7	85,5	88,8	86,9	66,3	55,70	45,75	29,94	34,79*
Huile brute	10,404	15,882	15,101	14,037	14,725	17,959	18,124	18,017	12,194	10,09	8,225	6,1	8,34
Huile palmiste	0,054	0,329	0,158	0,204	0,212	0,21	0,128	0,193	0,097	0,191	0,069	0,055	0,101*

Source : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural, 2003(* Données provisoires)

Dans le sud, notamment dans la Nyanga, Ozi moabi reste le prolongement d'Agro- Gabon car il produit également de l'huile de palme mais celle-ci est non raffinée.

Dans le sud-Est du pays, particulièrement dans le Haut-Ogooué (Boumango), la SIAEB pratiquait une agriculture intensive de soja et de maïs destinée à l'approvisionnement d'un élevage intensif de poulet de chair. Cette unité ayant connu des difficultés financières et structurelles, a été amenée à mettre la clé sous le paillason depuis plus de sept ans. Elle est l'objet, actuellement, d'un appel offre en vue d'une privatisation.

Globalement, aussi bien dans le sous-secteur agro-industriel que celui de l'agriculture traditionnelle ou vivrière, l'essor de la production est entravé par un faible niveau de productivité.

Tableau 12 : Evolution de la production agro-industrielle (en milliers de tonnes)

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Production													
Huile de palme rouge	10,40	15,88	15,10	14,03	14,72	17,95	18,12	18,01	12,19	10,09	8,225	6,1	8,34
Soja	3,3	2,3	2,5	2,3	1,8	2,0	2,0	1,0	ND	ND	ND	ND	ND
Café	0,3	0,1	0,1	0,2	0,1	0,4	0,08	0,1	0,1	0,2	0,02	0,03	ND
Cacao	1,6	1,4	0,4	1,1	1	0,7	1,1	0,7	0,5	0,5	0,5	0,02	ND
Canne à sucre	218,7	206,8	171,1	189,7	170,6	199,3	185	182	191,4	152,1	236,5	242	274
Sucre raffiné	18,4	17,7	14,4	15,4	13,6	14,4	16,4	15,2	15	13,3	19,8	21	23,31

Source : Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural, 2003

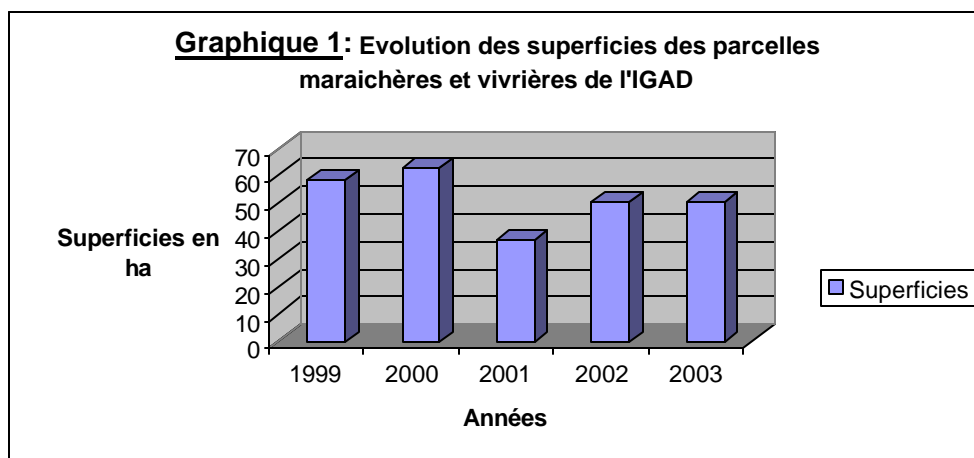
3.2.2. L'Agriculture vivrière

Rappelons que l'agriculture vivrière au Gabon est essentiellement dominée par la culture sur brûlis. Elle concerne particulièrement la culture du manioc, de la banane plantain et de la banane dessert, du taro, de l'igname, de l'arachide, du maïs, de la canne à sucre, de la patate douce, de la courge, de l'ananas, de l'aubergine, du gombo, de l'amarante, de l'oseille, de la tomate, du piment et des cultures issues du maraîchage.

A l'ouest, AGRIPOG (Société de cultures hydroponiques) approvisionne Port-Gentil(Ogooué – Maritime) en produits maraîchers.

Autour de Libreville et d'Owendo, dans l'Estuaire, l'IGAD (Institut Gabonais d'Appui au Développement) développe une agriculture péri-urbaine dominée par les cultures maraîchères. La culture de la banane plantain et banane dessert, manioc, taros, patate douce, maïs, arachide, ananas, quelques espèces d'arbres fruitiers (manguiers, orangers, etc...) et champignons (pleurotes) occupent également une place non négligeable.

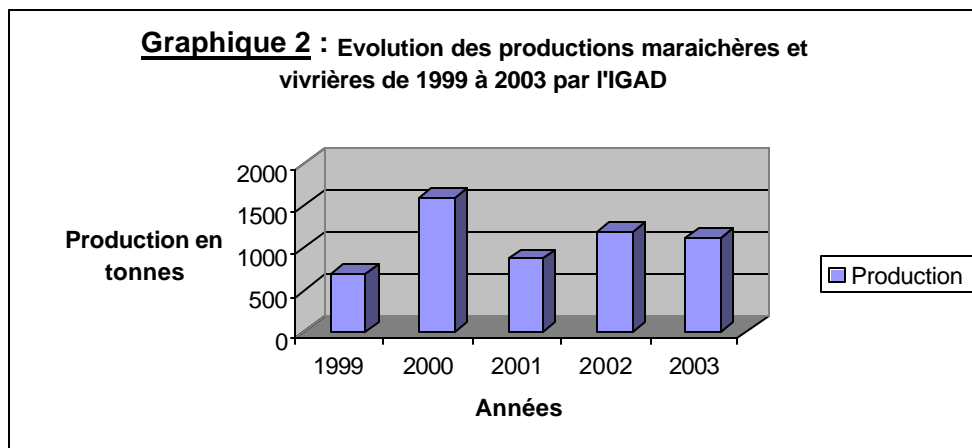
Les superficies des parcelles utilisées par IGAD ont connu une évolution en dents de scie. En effet, après l'adhésion massive des jeunes constatée en 1999 et en 2000 car cette nouvelle activité est génératrice de revenus, force est d'observer qu'elles avaient considérablement régressé en 2001. On est passé de 70 ha en 2000 à 40 ha en 2001. Depuis 2002, elles semblent constantes : 59 ha en 2002 et 2003.



Source : Graphique construit à partir des données fournies par l'IGAD

Le même constat est observé au niveau des productions. En effet, après un démarrage timide en 1999 avec 500 tonnes, la production en 2000 a été plafonnée à 1500 tonnes. La baisse des superficies des parcelles exploitées expliquerait inexorablement la chute de la production constatée en 2001. En effet, au cours de cette année, la production était chiffrée à environs 800 tonnes.

En dépit d'un réveil en 2002 (environs 1100 tonnes), la production tournerait actuellement autour de 1000 tonnes.



Source : Graphique construit à partir des données fournies par l'I.G.A.D.

Les principaux végétaux alimentaires sont les fruits et les amandes, les champignons, les pousses végétales (*Mindombela*, ...) et les sèves (liane à eau, vin de palme).

Tableau 13 : Production de quelques cultures vivrières

Culture	Nature	Quantité exploitée
Tubercules	Manioc Igname Patates	460.000 tonnes
Bananes	Plantains	235.000 tonnes
Autres	Maïs Riz Légumes	17.000 tonnes

Source : Tableau conçu à partir des données collectées au cours de l'enquête

Au regard du tableau ci-dessus, la production vivrière procure environ 460.000 tonnes de tubercules (manioc, ignames et patates douces), 235.000 tonnes de bananes plantains et 17.000 tonnes d'autres produits tels que le maïs, le riz, des légumes.

Ce tableau illustre le déficit alimentaire que connaît le Gabon qui, pour s'alimenter, se tourne vers l'extérieur.

Cette situation expose la population gabonaise aux multiples maladies observées dans les pays occidentaux ou asiatiques. Nous pouvons citer, à titre d'exemple «la vache folle » et le« poulet grippé ».

Les productions des cultures vivrières connaissent également une évolution en dents de scie. Après une évolution plus au moins sinusoïdale entre 1990 et 1998, elles ont fini par se stabiliser à 16,2 tonnes/an depuis 1999.

Tableau 14 : Evolution de la production vivrière, 1990-2002(en milliers de tonnes)

Année	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Production													
Arachide	14,8	16	14,7	15,3	15,6	15,6	16,2	16,6	16,1	16,2	16,2	16,3	16,2
Manioc	210	222	230	207	197	202	214	221	227	224	228	225	226
Banane plantain	229	253	238	224	237	238	258	264	274	265	270	268	269,3
Taro/ ignames/patates douces	54	52	49	54,4	52,7	53,5	55	57	59	57	60	46	55,5
Mais(hors Siaeb)	16,6	17	19,7	20,4	22,2	22,7	23,3	24,4	24,9	25,4	25,9	25,2	25,3
Riz décortiqué	150	108	153	160	140	120	120	50	40	40	ND	ND	ND

Source : Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural, 2003

3.2.3. La gestion phytosanitaire de l'agro - biodiversité

La défense des cultures contre leurs ennemis constitue une question d'intérêt général qui requiert une organisation phytosanitaire ayant pour rôle de surveiller un état des cultures, d'appliquer des mesures douanières destinées à empêcher l'introduction dans un pays ou une zone déterminée, de maladies ou parasites nouveaux et de délivrer les certificats exigés pour l'exportation des produits vers l'étranger après inspection des plantes ou parfois même des cultures d'où elles proviennent.

La mise en œuvre de ces mesures est réalisée sous l'égide d'organisations nationales et internationales.

Pour l'instant, le Gabon ne couvre pratiquement rien du marché des produits phytosanitaires (2% pour toute l'Afrique). Cette utilisation bien qu'insuffisante connaît des résultats satisfaisants au niveau de production agricole mais présente beaucoup plus d'inconvénients sur d'autres formes d'utilisation (désinfection des locaux, traitements des stocks entreposés etc...).

A ce niveau, l'organisation de la Police Phytosanitaire doit être très exigeante sur la nature de la toxicologie.

3.3. Mesures prises (stratégies, plan d'action, politique...)

Depuis plus de trois décennies, le secteur agricole est en proie à une crise marquée par la chute constante de la production alimentaire par habitant, qui est de -1,4% par an. Par contre, et pendant la même période, le taux de croissance démographique a été de 2,4 % par an. Il en découle donc un déséquilibre entre la croissance de la production alimentaire et celle de la démographie. De plus la contribution du secteur agricole au P.I.B. est passée de 16 % en 1964 à 10 % dans les années 70, 6,7 % en 1989 et à moins de 4 % en 1997.

Eu égard à ce qui précède, le Gouvernement a initié une étude visant à élaborer une stratégie et un plan d'action de même que la rédaction d'un projet de loi d'orientation agricole. L'objectif final de cette politique est d'accroître de 45% la production alimentaire d'ici 2010.

En dépit de sa faible contribution à la formation du PIB et à la croissance des importations, le secteur agricole joue et jouera encore une place centrale dans l'économie gabonaise. Il continuera à influencer l'évolution économique et sociale du Gabon.

4. Biodiversité forestière

Le Gabon est l'un des six pays du bassin du Congo, deuxième continuum forestier du monde après l'Amazonie. Il fait partie du centre régional d'endémisme guinéo-congolais.

4.1. Etat de la ressource

La biomasse forestière du Gabon est de 23 544 500 millions d'ha dont 22 527 ha de forêt de basse et moyenne attitude, 404.000 ha de forêt marécageuse et 612.900 de forêt de mangroves et de forêts marécageuses attenantes.

Tableau 15 : superficies des différents écosystème

Types de forêts	Superficie (ha)	Altitude
Forêts denses	22.527600	Basse et moyenne
Forêts marécageuses	404.000	Basse
Mangroves et forêts marécageuses	612.900	Basse et moyenne
Savanes herbeuses	2.200.000	

Source : Atlas pour la conservation des forêts tropicales d'Afrique, UICN, 1996

Replacé dans son contexte sous- régional, cette biomasse représente 10% des forêts du Bassin du Congo, pour une superficie de moins de 7%. A l'échelle du continent, le Gabon abrite plus de 9 % des forêts africaines sur un territoire de moins de 1% (*PNAE, 2001*).

Si on rapporte cette biomasse à la superficie forestière théorique par habitant, le Gabon est placé en tête de tous les pays forestiers du Monde, avec 22 ha de forêt per capita.

Comparativement à d'autres pays de la région qui ont vu, soit leur patrimoine se réduire (la Côte d'Ivoire), soit s'anéantir (le Ghana), la forêt gabonaise peut être considérée comme étant encore intacte. En effet, comparée aux forêts d'Afrique, d'Asie, d'Amérique et d'Europe, son taux de déboisement annuel qui est inférieur à 1%, est parmi les plus faibles du monde.

L'ensemble de ses indicateurs souligne la place que tient le Gabon dans la stratégie mondiale de conservation des forêts tropicales et de fourniture des biens et services écologiques de la Forêt.

Du point de vue de la flore, souligne Aubreville (1961), le Gabon est une des régions les plus riches, peut-être la plus riche, du vaste ensemble des forêts africaines. Bien qu'encore fragmentaires, les plus récents inventaires botaniques effectués dans l'optique d'ériger des parcs nationaux, confirme cette observation d'Aubreville vieille de 40 ans.

On recense, en effet, plus d'espèces botaniques au Gabon sur 230.000 km² que dans toute l'Afrique de l'Ouest sur 600.000 Km²(PNAE , 2001).

Dans les milieux les plus riches, certaines familles sont représentées par plus de 200 espèces pour 200 m², soit une diversité impressionnante que l'on croyait réservée uniquement à la région Carabo-américaine.

De même, faisant pendant à la flore qui lui est associée, la faune gabonaise est unique et exceptionnellement riche et diversifiée comme l'indique les tableaux 16,17 et 18 ci-dessous.

Tableau 16 : Faune des six pays du bassin du Congo

Pays	Nombre d'espèces mammifères	Nombre d'espèces oiseaux	Nombre d'espèces primates
Zaire	415	929	30
Cameroun	297	690	
Gabon	190	676	20
RCA	209	537	20
Congo	200	449	18
Guinée équatoriale	184	273	ND

Source : World Ressources, PNUD, BM, 1998

Tableau 17 : Faune du Gabon

Espèces	Gabon	RCA	Congo	Afrique	France
Mammifères	200	208	200	1570	102
Primates	20				ND
Oiseaux	650	668	500	1481	ND
Reptiles	>65		ND	ND	ND

Source : World Ressources, PNUD, BM, 1998

Tableau 18: Populations de primates et d'éléphants

Espèces	Gabon	Afrique	Gabon/Afrique
Population d'éléphants	85 000	581 175	15%
Population de gorilles	35 000	110 000	39%
Population de chimpanzés	64 000	105 000	61%

Source : World Ressources, PNUD, BM, 1998

4.2. Exploitation de la ressource

La pression démographique et agricole étant faible, le taux de déboisement est d'environ 1% par an. On dénombre 400 essences dont 60 ont un potentiel exploitable. Le fer de lance de l'exploitation est l'essence Okoumé et dans une moindre mesure l'Ozigo. Les droits de coupe, tous permis confondus, couvraient fin 1997, 104 900 Km², soit 39% de la surface totale du pays.

Cette superficie connaît, actuellement une augmentation considérable comme l'atteste le tableau ci-dessus.

Tableau 19 : Superficies exploitables attribuées et en cours de validité

Province	Permis Forestiers Aménagés (PFA) {ex PTE}		Lots de la Zone d'Attraction du Chemin de fer (ZACF)		Superficie Totale (Ha)	%
	Nombre	Surface (ha)	Nombre	Surface (Ha)		
Estuaire	40	364 565	0	0	364 565	5,5
Haut-Ogooué	44	532 505	0	0	532 505	9,84
Moyen-Ogooué	25	252 241	0	0	252 241	5,26
Ngounié	61	623 378	0	0	623 378	10,5
Nyanga	30	380 016	0	0	380 016	7,12
Ogooué-Ivindo	48	569 360	11	632 000	1 201 360	21,8
Ogooué-Lolo	28	319 823	18	1 356 568	1 676 391	31
Ogooué-Maritime	17	209 483	0	0	209 483	2,98
Woleu-Ntem	33	324 216	0	0	324 216	6
TOTAL	326	3 575 587	29	1 988 568	5 564 155	100

Source : statistiques de la Direction de la Production Forestière (DGEF), 2003

Même si l'exploitation semble couvrir plus de la moitié de la superficie forestière, le prélèvement n'est que de 3 à 4 pieds à l'hectare, situant ainsi le Gabon parmi les pays à exploitation sélective. Ce prélèvement ne concerne que les essences économiquement rentables. Ainsi, cette exploitation réduit considérablement le potentiel de la diversité génétique.

Tableau 20 : Production forestière

Années	Production (X 1000)	Exportation (X 1000)	Consommation locale (X 1000)	TOTAL
2000	3 715	2 584	1 311	7 610
2001	3 531	2 505	1 026	7 062
2002	3 230	1 830	1 400	6 460
2003	3 562	1 867	1 603	7 032

Source : statistiques de la Direction de la Production Forestière (DGEF), 2003

L'exploitation des Produits Forestiers Non Ligneux d'origine végétale se fait de manière artisanale et anarchique ; ce qui ne favorise pas l'élaboration des statistiques. Généralement, ils sont à la base du régime alimentaire des populations locales.

Selon l'étude réalisée par Lisa Steel en 1994, la consommation de gibier au Gabon avoisine 17,2 kg/personne/an. Ce ratio résulte d'un braconnage accru autour des exploitations forestières et à la forte demande des citoyens.

Tableau 21 : Espèces fauniques braconnées

Espèces	pourcentage
Atherure (Atherurus africanus)	27 %
Céphalophe bleu (cephalophus monticola)	20 %
Céphalophe Bai (cephalophus dorsalis)	14 %
Hocheurs (cercophithecidae)	7 %

SOURCE : E. Steel , 1994

Tableau 22 : Espèces fauniques les plus commercialisées à Libreville (Capital du Gabon)

Espèces	%
Rongeurs	36-44 %
Céphalophes	34-41 %
Primates	11-14 %
Potamochères	6 %
Autres	< 4 %

SOURCE : E. Steel , 1994

4.3. Mesures prises (stratégies, plan d'action, politique...)

Pour gérer durablement la biodiversité forestière, le Gabon a pris plusieurs mesures dont :

- Promulgation du Code de l'environnement (Loi 16/93) ;
- Promulgation du Code forestier (Loi 16/2001) mettant l'accent sur l'aménagement durable des forêts, la prise en compte des populations locales et autochtones, et la valorisation des produits forestiers non ligneux ;
- La promulgation de deux décrets (N°189/PR /MEFCR) définissant les espèces fauniques intégralement et partiellement protégées , tableaux N°22 et 23 ci-dessous
- L'élaboration de plusieurs exercices de planification : Plan d'action Forêt Tropical (PAFT), Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA-DB) et le Plan National d'Action Environnemental (PNAE) ;
- L'élaboration, par l'O.A.B. et l'O.I.B.T., des Principes, Critères et Indicateurs de bonne gestion des forêts ;

Le Gabon s'est également engagé dans la mise en œuvre des dispositions et résolutions issues des initiatives ou processus régionaux et sous-régionaux tels que :La Conférence des Ministres des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) ;

- La Conférence sur les Ecosystèmes des Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) ;

- L'initiative du Bassin du Congo qui a permis la création de treize (13) Parcs Nationaux.

Le Gabon, a, par ailleurs, initié plusieurs projet permettant une alternative au braconnage. C'est le cas de l'élevage du petit gibier. Cette expérience semble être un échec. C'est à ce sujet que des orientations ont été données afin que cette initiative soit satisfaisante. C'est dans cette optique qu'a été mis en place le projet DABAC.

Tableau 23 : Espèces intégralement protégées par types d'habitat

Zones	Espèces intégralement protégées					
	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Insectes	Plantes
Forêt inondée (y compris les mangroves) et marécageuse	- <i>Trichechus senegalensis</i> (Lamantin) ;	- <i>Pelecanus rufescens</i> (Pélican gris).				
Forêt sans Okoumé	- <i>Panthera pardus</i> (Panthère); - <i>Gorilla gorilla gorilla</i> (Gorille) ; - <i>Galago alleni</i> (Galago d'Allen) - <i>Galago elegantulus</i> (Galago elegant) ; - <i>Pan troglodytes</i> (Chimpanzé) - <i>Oryteropus afer</i> (Oryctérope); - <i>Hyemoschus aquaticus</i> (Chevrotain aquatique); - <i>Perodicticus potto</i> (Potto de Bosman) ;					
Jachères et forêts dégradées		- <i>Haliaeetus vocifer</i> (Aigle pêcheur) ; - <i>Stephanoaetus coronatus</i> (Aigle couronné)				
Forêt de plateaux de l'intérieur	- <i>Galago elegantulus</i> (Galago elegant) ; - <i>Pan troglodytes</i> (Chimpanzé); - <i>Manis gigantea</i> (pangolin géant); - <i>Dendrohyrax arboreus</i> (Daman des arbres) - <i>Perodicticus potto</i> (Potto de Bosman) ; - <i>Cercopithecus solatus</i> (Cercopithèque à queue de soleil) ; - <i>Panthera pardus</i> (Panthère);					

		- <i>Cephalopus ogilbyi</i> crusalbaum (Céphalophe à pattes blanches).				
Forêt plaines Littoral	des du	- <i>Galago elegantulus</i> (Galago elegant) ; - <i>Gorilla gorilla gorilla</i> (Gorille) ; - <i>Hyemoschus aquaticus</i> (Chevrotain aquatique); - <i>Trichechus senegalensis</i> (Lamantin) ; - <i>Kobus defassa</i> (Cobe onctueux) ; - <i>Sylvicapra grimmia</i> (céphalophe de Grimm) ; - <i>hippotamus amphibius</i> (Hippopotame) ;	- <i>Pelecanus rufescens</i> (Pélican gris)			

Tableau 24 : Espèces partiellement protégées par types d'habitat

Zones	Espèces partiellement protégées					
	Mammifères	Oiseaux	Reptiles	Amphibiens	Insectes	Plantes
Forêt inondée (y compris les mangroves) et marécageuse						
Forêt sans Okoumé	<ul style="list-style-type: none"> - Boocercus euryceros (Bongo); - <i>Mandrillus sphinx</i> (Mandrill) ; - <i>Hylochoerus meinertzhageni</i> (Hylochère) - <i>Mandrillus leucophaeus</i> (Drill); - Felis serval et Felis servalina (Serval et Servalin) - <i>Potamochoerus porcus</i> (Potamochère) ; - <i>Loxodonta africana</i> (éléphant). 					
Jachères et forêts dégradées	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Mandrillus sphinx</i> (Mandrill) ; - <i>Loxodonta africana</i> (éléphant) ; - Tragelaphus scriptus (Guib harnaché) ; - <i>Syncerus caffer nanus</i> (buffle). 		<ul style="list-style-type: none"> - <i>Osteolaemus tetraspis tetraspis</i> (Crocodile nain) ; 			
Forêt de plateaux de l'intérieur	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Loxodonta africana</i> (éléphant) ; - Tragelaphus spekei gratus (Situtunga) - <i>Syncerus caffer nanus</i> (buffle) ; - <i>Mandrillus sphinx</i> (Mandrill) ; - <i>Cephalophus silvicultor</i> (Céphalophe à dos jaune) ; - <i>Potamochoerus porcus</i> (Potamochère) ; 					
Forêt des plaines du Littoral	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Loxodonta africana</i> (éléphant) ; - <i>Syncerus caffer nanus</i> (buffle) 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Ephippiorhynchus senegalensis</i> (Jaribu du Sénégal) ; - <i>Ibis ibis</i> (Tantale ibis) ; - <i>Threskiomis aethiopica</i> (Ibis sacré); 	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Python sebae</i> (Python de Seba) ; - <i>Osteolaemus tetraspis tetraspis</i> (Crocodile nain) ; - <i>Crocodylus cataphractus congicus</i> (Faux gavial) ; - <i>Crocodylus niloticus</i> (Crocodile du Nil) ; 			

5. biodiversité des montagnes

Comme beaucoup des régions peu montagneuses du domaine équatorial, le Gabon est essentiellement un pays des plateaux et de collines. Les formes de détail du relief sont occultées par une épaisse végétation forestière qui estompe les contrastes.

La topographie n'a qu'exceptionnellement un aspect complètement plat. Par contre, plusieurs massifs montagneux d'altitudes médiocres présentent un relief vigoureux. Ainsi, certains massifs constituent, malgré leur altitude peu élevée, ce qui convient d'être appelé « des montagnes ».

Le caractère montagneux est parfois suggéré par des fortes déclivités. Mais le plus souvent, des vallées encaissées, des versants escarpés, voire des crêtes aiguës, sont les éléments les plus significatifs du relief des montagnes gabonaises.

Les montagnes gabonaises sont encore mal connues malgré la richesse de la diversité biologique qui pourrait s'y trouver.

5.1. Etat de la ressource

Les montagnes du Gabon s'étendent sur une superficie de 35.000 Km², soit 13,12% du territoire national. Elles sont localisées au sein de trois grandes chaînes de montagnes : les massifs montagneux des monts de Cristal au Nord, les massifs du Chaillu au Sud et celui du Mayombe au Sud-Ouest.

Les monts de Cristal comprennent les monts Mbè et Seni. Les massifs du Chaillu regroupent les Monts Mimongo (860m), Iboundji (980 m) et Milondo (1020 m) qui est le sommet le plus élevé du Gabon.

Enfin, dans la chaîne du Mayombe, on trouve le Koumounabwali (833) et les monts Doudou .

En matière de biodiversité des zones de montagnes, on y rencontre plusieurs espèces végétales et fauniques dont certaines sont partiellement ou intégralement protégées comme le montre les tableaux N°23 et 24 ci – dessus, 25 et 26 ci-dessous.

Tableau 25 : espèces intégralement protégées de Montagnes

Groupe d'animaux	Nom familier de l'espèce	Nom scientifique
Mammifères	Potto de Calabar	<i>Arctocebus calabarensis</i>
	Chevrotain aquatique	<i>Hyemoschus aquaticus</i>
	Panthère	<i>Panthera pardus</i>
	Potto de Boshman	<i>Perodicticus potto</i>
	Galago de Demidoff	
Oiseaux	Aigle pêcheur	- <i>Haliaeetus vocifer</i>

Source : Carte de répartition des espèces intégralement et partiellement protégées conçue par Allogo, ENEF, 2001.

Tableau 26 : espèces partiellement protégées de Montagnes

Groupe d'animaux	Nom familier de l'espèce	Nom scientifique
Mammifères	Eléphant	<i>Loxodonta africana</i>
	Potamochère	<i>Potamochoerus porcus</i>
Oiseaux	Vautour palmiste	<i>Gypothierax angolensis</i>
	Perroquet gris à queue rouge	<i>Psittacus erithacus</i>
Reptiles	Python de Seba	<i>Python sebae</i>

Source : Carte de répartition des espèces intégralement et partiellement protégées conçue par Allogo, ENEF, 2001.

5.2. Exploitation de la ressource

Autour des montagnes gabonaises, vivent des populations locales et autochtones de groupes socio-linguistiques multiples qui pratiquent des activités de subsistance que sont : la pêche, l'agriculture, la cueillette et la chasse.

A côté de ces activités traditionnelles, se développent d'autres types d'activités telles que l'exploitation minière (orpaillage), l'exploitation forestière et hydroélectrique (Cf tableau 27 ci-dessus).

Tableau 27 : ECOSYSTEMES DE MONTAGNES

NOM DE LA MONTAGNE	ALTITUDE	SUPERFICIE	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE	ETHNIES	STATUT	CADRE INSTITUTIONNEL	ACTIVITES	DIVERSITES ANIMALES ET VEGE	
								Végétale	Animale
Plateaux Batéké	600m	204.854 ha	2°S 13°E	Batéké, Ndumu	Parc national	MEFEPPN		Beli, Sorro, Ilomba, Angona	Eléphants, chimpanzés
Monts BIROUGOU	± 985m	69. 021ha	1,7°S 12°,11E	Nzebi, Baduma Punu	Parc national	MEFEPPN		Okoumé, Alep, Ozigo Ozouga, Angoa, césalpiniacées	singes antimachus, éléphants
Monts de Cristal									
• Mts Seni	ND	59. 862ha	1°N 10°E	Fang ; Bakota	Parc national	MEFEPPN	Exploitation Eau/Electricité	Okoumé, Alep, Ozigo Ozouga, Angoa, césalpiniacées	singes antimachus, éléphants
• Mts Mbe	ND	59. 774ha	0,7°N 10,3°E						
MINKEBE	ND	756. 669ha	1,8°N 12,4°E	Fang ; Bakota; Pygmées; Bakota	Parc national	MEFEPPN	orpaillage	Xériques ou orophytes, orchidées, Okoumé	Eléphants, gorilles de plaine, pangolin géants, antilope bongo, panthères, buffles Singes mandrill, chimpanzés
Monts DOUDOU	ND	449.548 ha (y compris Moukalaba)	1,9 °S 10,20° E	Punu, Vili, Lumbu	Parc national	MEFEPPN	Exploitation forestière		Primates(10 espèces),oiseaux(228 espèces),antilopes (11 espèces)éléphants,buffles Grenouilles (51 espèces)

5.3. Mesures prises (stratégies, plan d'action, politique...)

A l'instar des autres types de ressources, le Gabon, dans ses efforts ou initiatives de conservation, a pris les mesures ci-après :

- Cartographie des montagnes ;
- Inventaires de la biodiversité des montagnes notamment les Monts Doudou, Milondo et les Monts de cristal à des fins d'aménagement ;
- Classement ou protection de certaines montagnes au sein des Parcs Nationaux.

Chapitre 2 : AIRES PROTEGEES

1. Bref aperçu historique

De façon traditionnelle, les populations locales et autochtones développaient des méthodes de conservation traditionnelle qui sont décrites par le chercheur gabonais Raponda Walker de la manière suivante : des forêts étaient gérées comme «des réserves naturelles locales pour plusieurs années où il est désormais interdit, sous peine de sanctions, de chasser, de pêcher, d'abattre les arbres, de récolter les fruits, etc. »

Cet effort traditionnel a été relayé par les techniques modernes matérialisées par la création des aires protégées. Les premières réserves de faune avaient été créées, avant l'indépendance, sur la base de la réglementation sur la chasse, les décrets du 27 mars 1944 et du 18 novembre 1947, étaient, à l'origine, des réserves cynégétiques, dans lesquelles la chasse était interdite, jouxtant des domaines de chasse où la « grande chasse » (ou chasse sportive) était organisée. La réglementation les distinguait alors sous l'appellation plus concrète de «réserves totales de faune » et «réserves partielles de faune » (les domaines de chasse). Mais elles n'avaient pas le caractère d'intangibilité reconnu aux réserves naturelles intégrales et aux parcs nationaux.

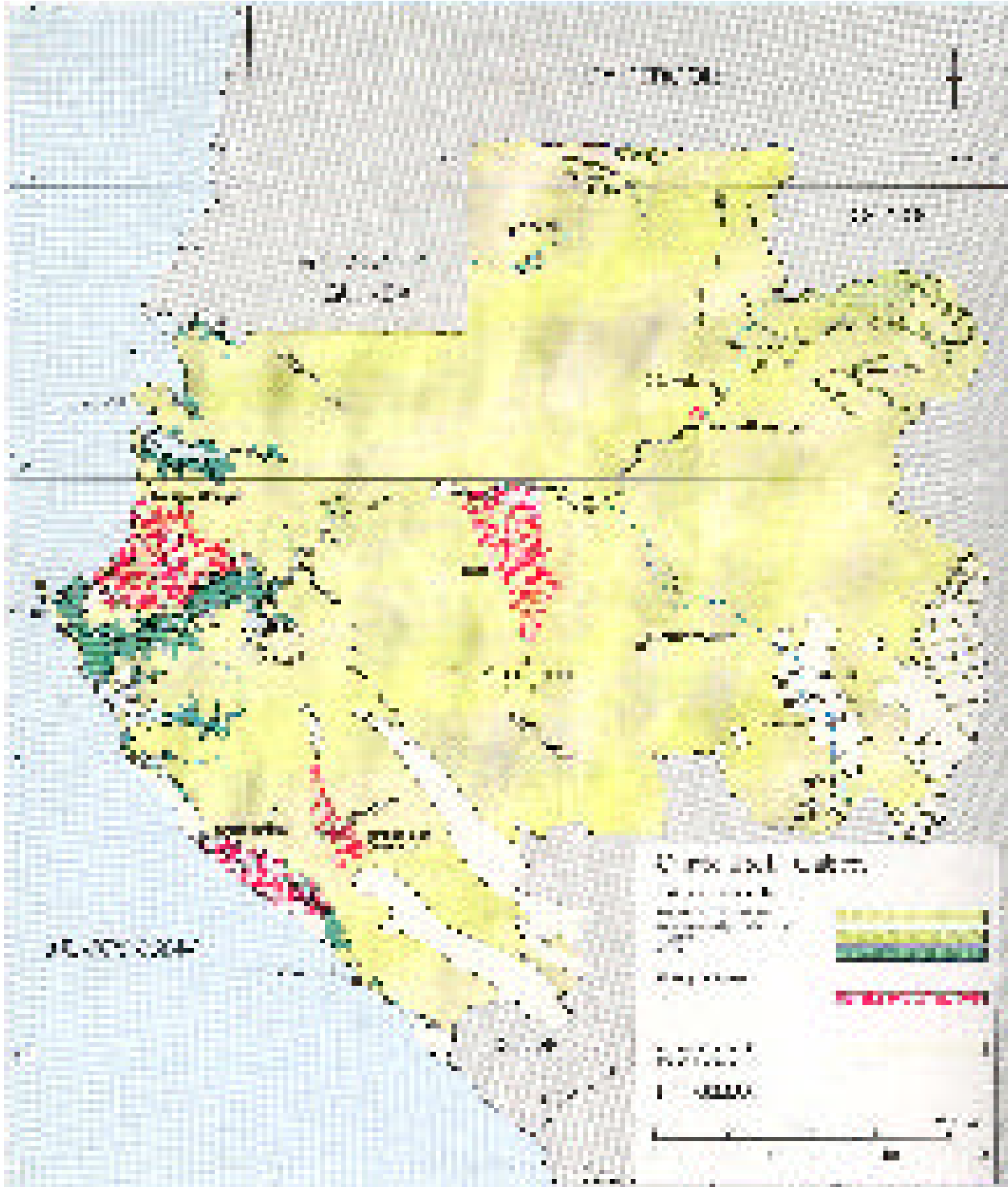
Ainsi, la réserve n'assurait que la protection des animaux, potentiel cynégétique, et non celle de l'écosystème, c'est – à – dire des habitats et de l'ensemble des espèces animales et végétales. C'est légalement que des concessions forestières et des concessions minières furent alors attribuées au sein de celles-ci. Cette définition des réserves de faune fut toutefois profondément modifiée, dans le sens d'une plus large et plus complète protection, par la loi 1/82 du 22 juillet 1982 d'orientation en matière des eaux et forêts.

La définition adoptée par ladite loi disposait que «la réserve de faune est un périmètre dans lequel la flore et la faune bénéficie d'une protection absolue » et interdisait « toute forme d'exploitation susceptible de modifier l'environnement et ses ressources ».

A partir de 1982, toute nouvelle concession forestière ou minière dans une réserve devenait illégale sauf s'il était procédé, préalablement, au déclassement de la zone protégée, déclassement uniquement autorisé « pour cause d'utilité publique ».

Par le biais des résultats d'une étude relative aux forêts tropicales d'Afrique, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature(UICN) a élaboré une carte qui retrace la situation des aires protégées en 1996.

Carte N° 1 : Aires protégées existantes en 1996



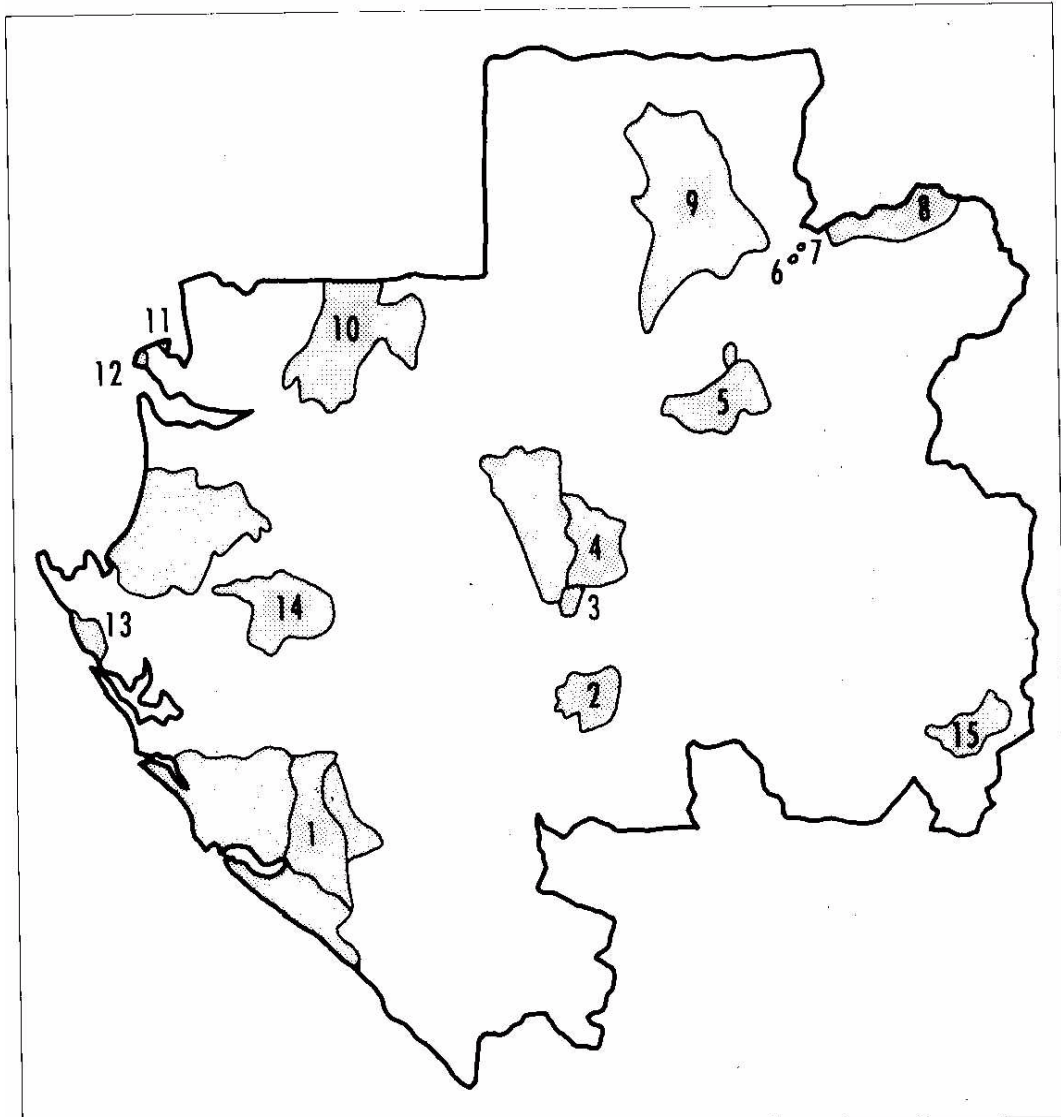
Source : L'atlas pour la conservation des forêts tropicales d'Afrique, UICN, 1996

La carte montre que les aires protégées étaient essentiellement constituées de la Lopé (domaine de chasse de la Lopé-Okanda et la réserve de faune de l'Offoué-Okanda), de Wonga-Wongué (réserve présidentielle), de sette-cama (domaines de chasse de Ngové-Ndongo, de sette-Cama et d'Iguela ; réserves de faune du Petit Loango et de la Plaine Ouanga) et Moukalaba (réserve de faune de Moukalaba-Dougoua et domaine de chasse de Moukalaba). La carte montre également l'existence d'une réserve MAB : Ipassa-Makokou

Outre les zones identifiées sur la carte, nous notons également l'existence d'un arboretum : arboretum de Sibang, et d'une forêt classée : la forêt Classé de la Mondah.

Au cours de la même étude, afin de changer la situation, dans la perspective d'accroître la superficie des aires protégées au Gabon, l'UICN a proposé une carte des sites susceptibles d'être érigés en aires protégées.

Carte N°2 : Aires protégées proposées par UICN



Source : L'atlas pour la conservation des forêts tropicales d'Afrique, UICN, 1996

Par rapport à la carte ci-dessus, les sites proposés par UICN sont :

- | | |
|-------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 1. Monts Doudou | 9. Minkébé |
| 2. Soungou-Milonda | 10. Tchimbélé |
| 3. Mont Iboundji (extension de la réserve de la Lopé) | 11. Akanda |
| 4. Forêt des Abeilles (extension de la réserve de la Lopé) | 12. Mondah |
| 5. Mingouli | 13. Ozouri |
| 6. Monts Mingouli (extension de la réserve d'Ipasa) | 14. Lac Onangué |
| 7. Grottes de Belinga | 15. Léconi |
| 8. Djoua | |

D'autres propositions à l'instar de celle d'Olivier LANGRAND, ont également été faites. Le tableau ci-dessous illustre les propositions d'Olivier LANGRAND qui non seulement précise la catégorisation de ces zones mais également le niveau de dégradation.

Tableau 28 : Sites proposés pour être protégés

NOM	Catégorisat° UICN	Désignation	Surface totale(ha)	Ecorégion	Gestion	Niveau de dégradation	Surface nette (ha)	Priorité écologique
MOUKALABA	IV	Réserve Faune	20000	1	Moyenne	0,3	6 000	Commune
Moukalaba-Dougoua	IV	Réserve Faune	80000	1	Moyenne	0,3	24 000	Commune
Sette-Cama	IV	Réserve Faune	200000	1	Bonne	0,7	140 000	Criticable
Iguela	IV	Réserve Faune	180000	1	Moyenne	0,7	126 000	Criticable
Minkebe	IV	Réserve Faune	500000	4	Moyenne	1	500 000	Criticable
Monts de Cristal	UA	Réserve Nature	410000	1	Moyenne	0,7	287 000	Criticable
Ngove-Ndogo	IV	Réserve Faune	250000	1	Moyenne	0,7	175 000	Criticable
Petit Loango	IV	Réserve Faune	50000	1	Moyenne	0,7	35 000	Criticable
Wonga-Wongue	IV	Réserve Faune	25000	1	Moyenne	0,7	17 500	Fair
Réserve de la Lope	IV	Réserve Faune	500000	1	Bonne	1	500 000	important
Wonga-Wongue	IV	Réserve Faune	48000	1	Bonne	0,7	33 600	important
Ipassa-Makokou	Ib	Réserve Nature	15000	4	Moyenne	0,7	10 500	important
Ouanga Plain	IV	Réserve Faune	20000	1	Moyenne	0,7	14 000	important
Grand Bam-Bam	IV	Réserve Faune	20000	1	Moyenne	0,7	14 000	

Source: Olivier LANGRAND, 2000

En prenant en compte l'ensemble des propositions, l'administration gabonaise en charge des aires protégées, a mis en place une stratégie de création et de classement des aires protégées. C'est ainsi que depuis 2000 plusieurs efforts ont été fournis dans cette optique. Aux aires protégées traditionnelles, s'est ajoutée l'aire protégée de MINKEBE en 2000. Par ailleurs, Sette Cama, les Monts Doudou et la Moukalaba ont fusionné pour créer le grand complexe d'aires protégées de Gamba.

Tableau 28 : Ancienne situation des aires protégées avant 2002

NOM	Statut légal	Surface (ha)	Arrêtés/ Décrets	Activités
			Décret n°172/PR/MEF d'avril	Ecotourisme - Recherche scientifique -
LOPE	Aire protégée	500 000	1971	Activités économiques et cynégétiques
			décret n°1001/PR/MEFPR du	Recherche - Lutte contre le braconnage
MINKEBE	Aire protégée	756 669	17-oct-00	Plan d'aménagement - Conservation et utilisation des ressources naturelles
			décrets n°1571/66 et n°172/71	Ecotourisme - Recherche - Evaluation et
GAMBA	Complexe Aires protégées			Surveillance - Conservation et Développement durable

C'est cette situation a existé jusqu'en 2002, date de départ de la création des Parcs Nationaux.

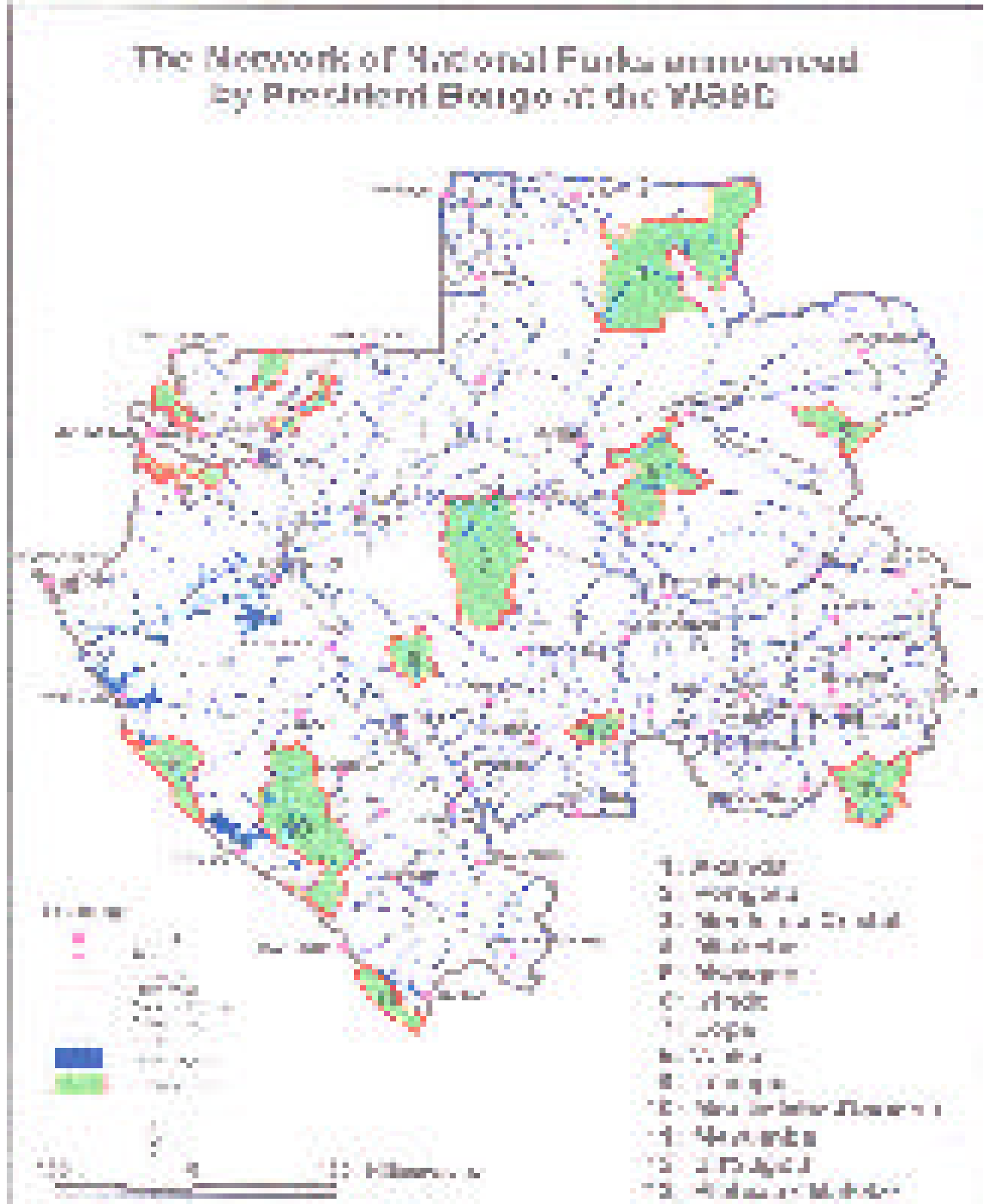
2. Situation actuelle et activités développées

Dans ses efforts de conservation, le Gabon, sur ordonnance, a créé, le 30 août 2002, treize parcs nationaux, décision qui s'intègre dans un long processus de prise de conscience du patrimoine naturel des États de l'Afrique centrale, de mise en oeuvre de conventions internationales et de l'application de la loi 16/2001 portant code forestier, promulgué le 31 décembre 2001. Ce qui a permis de doubler la superficie des aires protégées du Gabon, dépassant ainsi la contribution du Gabon en matière de conservation (10% du territoire national). En effet, les 13 parcs nationaux représentent une superficie de 2. 920. 000 hectares soit 10,8% du territoire. En ajoutant les autres aires protégées, la superficie avoisine 3.745.000 ha soit 11,23%.

Parmi les 13 Parcs, trois aires protégées existaient déjà sous un statut différent (Lopé, Loango et Minkebe), deux anciennes aires protégées (Moukalaba et Monts Doudou) ont été réunies en un parc national et une réserve naturelle intégrale existante (Ipassa) fait désormais parti d'un ensemble beaucoup plus vaste. Huit parcs nationaux sont entièrement nouveaux. Leur classement s'appuie sur les études scientifiques menées depuis plus d'une dizaine d'année pour certains et sur des recommandations proposées notamment en 1990.

La création des parcs nationaux répond, non seulement, à un souci de conservation des espaces naturels et des espèces animales et végétales, mais aussi, à des considérations économiques. Elle permet de développer un secteur économique de plus en plus important à l'échelle mondiale, celui du tourisme de nature. Le statut de réserve de faune auparavant accordé aux aires protégées existantes n'était pas adapté, selon la loi, au développement des activités touristiques.

Carte n°3 : Réseau des Aires Protégées du Gabon (annoncé par le Président de la République, Chef de l'Etat Omar Bongo lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable)



Les principales activités développées au niveau des aires protégées s'articulent autour du tourisme, de la conservation de la biodiversité et de la recherche.

Tableau 29 : SITUATION ACTUELLE DES ZONES PROTEGEES(Parcs Nationaux)

NOM	Statut légal	Surface (ha)	Localisat°	Lois	Cadre Institution.	N°	Activités
AKANDA	Parc National	300 270	0,6°N 9,5°E	Décret n°608/PR/MEFEPEN du 30 août-02	MEFEPEN/Présidence	01	Ecotourisme - Recherche scientifique - Activités économiques et cynégétiques
MINKEBE	Parc National	756 669		Décret n°615/PR/MEFEPEN du 30 août-02		04	Recherche - Lutte contre le braconnage - Plan d'aménagement - Conservation et utilisation des ressources naturelles
Monts BIROUGOU	Parc National	69 021	1,7°S 12,11°E	Décret n°610/PR/MEFEPEN du 30 août-02		12	
IVINDO	Parc National	300 274	0,3°N 12,5°E	Décret n°612/PR/MEFEPEN du 30 août-02		06	
LOANGO	Parc National	155 224	1,9°S 9,5°E	Décret n°613/PR/MEFEPEN du 30 août-02		09	
LOPE	Parc National/Aire Protégée	484 894	11,43°E 0,10°S	Décret n°607/PR/MEFEPEN du 30 août-02		07	
MAYUMBA	Parc National	97 163	3,8°E 11,1°E	Décret n°614/PR/MEFEPEN du 30 août-02		11	
MOUKALABA - DOUDOU	Parc National	449 548	1,8°S 10,3°E	Décret n°616/PR/MEFEPEN du 30 août-02		10	

Chapitre 3 : LES QUESTIONS MULTISECTORIELLES

A côté des institutions nationales proprement dites, des gouvernements étrangers ou des organisations internationales participent d'une manière ou d'une autre à la conservation de la biodiversité. Cela se fait par le biais de "projets" ou de "programmes" qui viennent en appui à l'action des administrations nationales. Ces "actions" sont le fait soit d'organisations du système onusien, soit le fait de l'Union Européenne ou de certains autres pays occidentaux. En voici les principales.

1. La coopération du système onusien

Les institutions du système onusien interviennent ici essentiellement par le biais du PNUD et de la Banque Mondiale dans le cadre respectivement du PNAE, du projet "Forêt-Environnement"(PFE) et de l'élaboration la SNPA-DB (Stratégie Nationale et Plan d'action pour la Diversité biologique). Nous observons également l'implication de la FAO dans les projets liés à la Pêche et à l'Agriculture.

a) Le PNAE

C'est à la suite d'une mission de pré évaluation de la Banque Mondiale pour le PFE que le Gouvernement gabonais a accepté le principe de la préparation d'un schéma-directeur sur l'environnement qui prendra le nom de Plan National d'Action Environnementale (PNAE). Celui-ci sera le cadre de coordination et de supervision de toutes les actions touchant à l'environnement au Gabon. Le PNAE vise essentiellement l'établissement des priorités du Gouvernement en matière d'environnement et l'élaboration d'un cadre d'action permettant d'assurer la collaboration entre le Gouvernement, les bailleurs de fonds et les ONG dans le cadre de la mise en pratique des priorités évoquées ci-dessus. Le PNAE a été officiellement lancé par un séminaire organisé à Libreville les 5 et 6 juin 1997. Depuis, il a organisé plusieurs séminaires régionaux à l'intérieur du pays. Le PNAE a pour rattachement institutionnel le Ministère chargé de l'Environnement et a bénéficié du soutien du PNUD.

b) Le PFE

Il s'agit d'un projet axé sur la restructuration des services chargés de la gestion de l'environnement afin d'assurer de meilleures pratiques de gestion forestière autant que faunique. Le PFE doit conduire à une meilleure utilisation des ressources forestières notamment par l'appui à l'action gouvernementale dans la protection et la création de réserves et parcs nationaux. Le PFE a pour rattachement institutionnel le Ministère des Eaux et forêt et bénéficie du soutien de la Banque Mondiale.

Le PNAE et le PFE ont déjà été exécutés.

2. La coopération européenne.

L'Union européenne intervient ici dans le cadre du programme de conservation et d'utilisation rationnelle des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale (Ecofac). Le projet Ecofac vise à assurer une meilleure gestion et un développement durable des écosystèmes forestiers de plusieurs pays d'Afrique Centrale. Sa composante Gabon a pour cadre la réserve de la

Lopé qui a donné son nom à la déclaration du 12 novembre 1988, véritable instrument de soutien à la gestion et à la conservation des écosystèmes forestiers en Afrique Centrale. Il s'agit, d'une certaine façon, de concilier les impératifs du développement durable et de la conservation de l'environnement. Financé par le Fonds Européen de Développement, Ecofac a pour rattachement institutionnel le Ministère des Eaux et Forêts et singulièrement la Direction de la Faune et de la Chasse.

Nous pouvons également noter l'exécution du projet PROTOMAC en matière de protection des Tortues. Aventures Sans frontières, une ONG gabonaise participe très activement à ce projet au niveau de la pointe Denis et de la Pointe PONGARA.

L'Union Européenne développe en ce moment une nouvelle initiative dénommée DABAC(développement d'Alternatives au Braconnage) qui vise à contribuer à la gestion durable de la faune en :

- diffusant les techniques d'élevage de gibier ;
- réalisant des études y relatives ;
- faisant le suivi du marché de gibier ;
- expérimentant des stations d'élevage.

L'Union Européenne s'est également illustrée dans le cadre d'un accord pêche qui porte sur la pêche au thon :

3. La Coopération Régionale et sous-régionale

En outre, le Gabon est impliqué dans la coopération régionale à travers sa participation dans certaines institutions comme le Comité Régional des Pêches du Golfe de Guinée (COREP), le Comité des Pêches pour l'Atlantique Centre Est (COPACE) et la Commission Economique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA).

Au plan régionale, le Gabon participe à l'animation de la Conférence sur les Ecosystème des forêts denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) et de la Conférence des Ministres des forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC).

4. Les coopérations bilatérales.

a) La France.

Dans le domaine de l'environnement, la France intervient par son soutien à la coordination du Plan d'Action Forestier Tropical (PAFT). Le PAFT, défini et lancé en 1985 au sein de la FAO vise l'amélioration des techniques sylvicoles et l'aménagement des forêts. Le PAFT a pour rattachement institutionnel le Ministère de l'Economie Forestière.

La France a également initié le projet BIODIVALOR avec le concours d'une ONG Internationale PRONATURA dans le cadre de la valorisation de la Biodiversité. Ce projet est actuellement en veilleuse et les responsables s'activent pour le réédemarrer.

b) La République Fédérale Allemande.

La coopération allemande (GTZ) intervient essentiellement au niveau de l'ENEF dont elle a appuyé la réhabilitation de l'ENEF. Aujourd'hui, la GTZ n'est plus présente à Libreville.

c) Les Etats-Unis.

Les Etats-Unis interviennent ici par le biais de l'USFWS qui a apporté un appui à des activités de conservation à Gamba. De même, le Département américain de la Défense a apporté un appui logistique (radio, véhicules, ...) à la DFC. Ces interventions se mesurent aussi à travers les activités de Smithsonian à Gamba, de l'ONG WCS et bientôt à partir de l'INITIATIVE DU BASSIN DU CONGO qui vise la conservation de la biodiversité à partir des Parcs Nationaux (conservation In situ de la biodiversité).

d) Autres partenaires.

Plusieurs autres coopérations bilatérales sont signalées notamment celle avec :

- l'Espagne, la Chine et le Japon au niveau de la Pêche ;
- le Canada s'agissant de la conservation de l'Arboretum de Sibang ou par le biais de l'organisation Internationale des Bois Tropicaux(OIBT) au niveau de la foresteries,;
- les Pays-Bas dans le domaine de la constitution de l'Herbier National ;
- la Belgique dans le cadre de la formation et la mise en place du CHM (centre d'information en matière de biodiversité).

5. Les ONG.

Plusieurs Organisations Non Gouvernementales interviennent dans le domaine de l'environnement au Gabon, elles sont à la fois nationales qu'internationales.

A l'échelle nationale, nous pouvons signaler les actions de :

- Amis du Pangolin (ADP) qui est présente dans la sensibilisation dans les écoles et qui a édité jusqu'en 2002 la gazette environnementale des ONG ;
- Aventures Sans Frontières (ASF) en matière de protection des Tortues Marines,
- Education pour la Défense et la Nature (EDEN) implication dans la sensibilisation et les problèmes de gestion des déchets ;
- Forêt-Développement (FD) qui vulgarise les techniques d'Agroforesterie en milieu rural ;
- Comité Inter-Associations de Jeunesse pour l'Environnement (CIAJE) impliqué dans la lutte contre le braconnage et la promotion du concept de co-gestion et de vulgarisation des savoirs et techniques traditionnelle qui garantissent la conservation des ressources biologiques ;
- Centre d'Actions pour le Développement Durable et l'Environnement investit dans la construction des entiers nature en vue de la promotion du tourisme de vision ;
- Groupe des Amis du Sentier Nature, agissant dans les sentiers nature également ;
- Images Gabon Nature qui agit dans la célébration de la beauté de la nature à travers l'image et la dénonciation de perte de la biodiversité par le biais des articles de Presse ;
- Amis de la Nature Culture et Environnement (ANCE) qui fait de la sensibilisation dans les établissements secondaires ;

- Et enfin de l'Agence pour la Conservation et le Développement en Afrique Centrale (ACDAC).

Outre ces ONG's, il existe d'autres car le Gabon compte en moyenne 34 ONG's nationales.

Parmi les ONG's dit ONG's internationales, on dénombre le WWF, le WCS et une Institution Smithsonian.

- La plus importante d'entre elles en termes du nombre de projets réalisés ou initiés est le WWF. Le WWF, présent au Gabon depuis 1985, a signé une convention d'entreprise avec la République Gabonaise le 12 septembre 1991. Très active, elle exerce une action multiforme qui va de l'appui aux institutions nationales (telle la DFC), à l'amélioration de la gestion et au développement des infrastructures dans le complexe d'aires protégées de Gamba, en passant par la mise en place d'un programme nationale d'éducation à l'environnement.
- Le WCS s'illustre dans la recherche et la conservation des ressources biologique. C'est dans cette optique qu'elle a initié en partenariat avec le WWF et la Direction de la Faune et de la Chasse, un inventaires botanique et socio-économique en vue de la mise en place du réseau national des Aires protégées.
- Le Smithsonian est la première institution à avoir débuté des travaux en matière de taxonomie. Cette expérience nationale est entrain de se réaliser dans le Complexe d'Aires Protégées de Gabon où le Gabon dispose d'un Laboratoire et d'une collection en matière d'insectes

RECOMMANDATIONS

Au termes de notre analyse, il nous parait opportun de faire quelques propositions en vue d'améliorer la conservation et l'utilisation des ressources biologiques, de même que le partage juste et équitable des avantages issus de l'exploitation des ressources biologiques.

Nous recommandons dans cette optique de :

- Réactualiser tous les deux ans le rapport sur l'état de la biodiversité au Gabon ;
- Elaborer un cadre juridique sur les écosystèmes de montagnes ;
- Elaborer un cadre juridique sur l'accès à la ressource conformément aux lignes directrices de bonne
- Elaborer un cadre juridique lié à la promotion d'un tourisme ;
- Améliorer les services des statistiques des administrations en charge de la gestion de la biodiversité ;
- Créer un cadre permanent entre les institutions en charge de la gestion de la biodiversité
- Rendre opérationnel l'Observatoire National sur la biodiversité, à travers l'adoption de son statut juridique, afin de centraliser les informations sur la biodiversité et de suivre l'ensemble des tendances y relatives.

CONCLUSION

Au regard de notre analyse, nous pouvons noter que le Gabon est un pays de méga – biodiversité. Celle-ci est localisée dans les écosystèmes forestiers, des eaux marines et côtières, et des eaux intérieures.

La méga - biodiversité contient des espèces rares et endémique telle que le cercopithèque à queue de soleil « *cercopithecus solatus* », des espèces à valeur économique comme l'okoumé« » et plusieurs autres espèces ayant des vertus médicinales.

Dans ses efforts de conservation, le Gabon a toujours bénéficié des appuis ou aides bilatérales et multilatérales même si les moyens consentis ne suffisent pas à atteindre ses ambitions.

Du fait d'une population faible, la pression qui s'exerce sur la biodiversité est souvent localisée. Mais de nouvelles pratiques en cours et non conformes à la loi induisent les effets néfastes sur celle-ci.

C'est pourquoi, depuis ces dix dernières années, le Gabon a entrepris une réforme profonde de son cadre juridique et institutionnel en intégrant les recommandations de l'agenda 21 sur le développement durable et ceux de l'objectif 2010 adoptées lors du sommet de Johannesburg, en Afrique du Sud. Ainsi, il s'est engagé à consacrer une bonne partie de son territoire en zones protégées. Celles-ci représentent aujourd'hui environ 13,8 % de son territoire.

Outre les zones protégées, le Gabon est entrain de préparer un programme global visant à concilier la conservation de sa méga - biodiversité et le développement socio-économique des populations. Il s'agit du Programme Sectoriel Forêt et Environnement (PSFE).

Le Programme Sectoriel Forêt et Environnement (PSFE) vise également à matérialiser l'ensemble des exercices de planification réalisés par le Gabon dans ledit secteur : Plan National d'Action Environnemental (PNAE), Plan d'Action Forestier National (PAFT/PAFN), Stratégie Nationale et Plan d'Action en matière de Diversité Biologique (SNPA-DB).

En dépit de ces grands efforts, nous notons, en revanche, que peu d'initiatives ont été consacrés pour la gestion globale des écosystèmes de montagnes. Il en est de même pour les mangroves et la conservation des plantes.

En effet, à ce jour, aucune espèce floristique n'est protégée, même pas « l'ibogha » qui est l'objet de convoitise sur le plan international.

De même, malgré le rôle considérable joué par les mangroves, au niveau de la zone marine et côtière, aucune politique à la matière n'a été élaborée.

En somme, malgré les nombreux chantiers non encore commencés et les multiples défis qu'il est appelé à surmonter, nous exhortons le Gabon a continué sur cette lancé. Nous invitons également la communauté internationale à continuer à appuyer le Gabon dans la mise en œuvre de sa politique de gestion de l'environnement national et mondial.

Références Bibliographiques

- 1 - Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement, *Loi de développement et d'aménagement du territoire*. Libreville janvier 2003, 117p.
- 2 – PNAE, *Les trois piliers de la durabilité*. Laval , L'Harmattan, avril 2001, 268p.
- 3 – WWF & al. *Biodiversité africaine : fondement pour l'avenir*. Profesional printing, 1993. 168p.
- 4- LEE WHITE et KATE ABERNETHY. **Guide de la végétation de la réserve de la Lopé**. Libreville, Multipress Gabon, Ecofac Gabon, Avril 1996, 224p.
- 5- LEE WHITE et ANN EDWARDS. **Conservation research in the African rain forests: a technical handbook**. Libreville, Multipress Gabon, 2000, 454p.
- 6- WWF. **Une évaluation initiale du potentiel pour le développement de l'écotourisme : le complexe des aires protégées de Gamba**. Libreville, Gabon, WWF, Rapport final, juillet 1996, 64p.
- 7- A. BROSSET et C.ERARD. **Les oiseaux des régions forestières du nord-est du Gabon. Ecologie et comportement des espèces** . Paris, volume 1, société nationale de protection de la nature.
- 8- HERVE NDONG ALLOGHO. **Historique du classement de l'aire protégée de Minkebe**. Juillet 2001.
- 9- PATRICE CHRISTY et JEAN PIERRE VAN DE WEGHE. **Liste des oiseaux d'Afrique Centrale**. Libreville, Multipress Gabon, ADIE, les dossiers de l'ADIE, série Biodiversité, n°1,1999, 32p.
- 10- PATRICE CHRISTY. **Répertoire des textes juridiques d'Afrique Centrale en matière d'Environnement**. Libreville, Multipress Gabon, ADIE, les dossiers de l'ADIE, série Environnement, n°1, 2000, 64p.
- 11- Programme d'Appui à la biodiversité. **Biodiversité africaine : fondement pour l'avenir**. Imprimerie par Professionnel Printing, INC, Beltsville, Maryland, 168p.
- 12- Gabon. **Géographie et cartographie du Gabon Atlas illustré**. Libreville, Edicef, 1983, 135p.
- 13- KABALA MATUKA DAVID et AL **La forêt tropicale africaine : Patrimoine à préserver d'urgence**. Paris, ateliers de l'Unesco, 1993, 362p.
- 14- HENRI BOUROBOU BOUROBOU. **Flore et végétation de Rabi Kunga : Etude de la biodiversité végétale**. Libreville, CENAREST IPHAMETRA, 2002, 168p.
- 15- GABON. **Etude de quatre inselbergs du nord du Gabon** Libreville, IRET CENAREST, projet Minkebe, 2002.

- 16- GABON. **La flore du Gabon**. Rapport Général de l'atelier. Libreville, IPHAMETRA, novembre 2001.
- 17- J.B. MOMBO. **Etude de faisabilité d'un observatoire de la zone côtière en Afrique Centrale : cas du Gabon**. 219p.
- 18- MARCHES TROPICAUX ET MEDITERRANEENS. GABON. Juin 1998. 63p.
- 19- HENRI BOUROBOU BOUROBOU. **Flore et Végétation du Petit Loango**. Rapport d'évaluation et de surveillance de la biodiversité, projet Smithsonian Institution, mars 2003, 120p.
- 20- PATRICE CHRISTY et ANNE VANDEN BLOOCK. **Etat du commerce international des espèces animales et végétales couvertes par la cités au Gabon**. Trafic Europe, IUCN, juin 1998.
- 21- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural. **Loi d'Orientation Agricole**. Libreville, Volume 2, le 08 juin 1998. 96p.
- 22- Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et du Développement Rural. **Loi d'Orientation Agricole**. Libreville, volume 3, le 08 juin 1998. 68p.
- 23- Ministère des Eaux et Forêts, des Postes et Télécommunications, et de l'Environnement. **Textes juridiques sur la protection des forêts, de l'environnement et de la faune au Gabon**. Fascicule 1 et 2. Projet Forêts et Environnement.
- 24- JEAN PIERRE DE MONZA. **L'atlas pour la conservation des forêts tropicales d'Afrique**. UICN, Octobre 1996, 310p.
- 25- Ministère de l'Education Nationale de la République Gabonaise. **Géographie et Cartographie du Gabon : Atlas Illustré**. Paris, Unicef, IPN et Laboratoire Nationale de Cartographie, 1993, 135p.
- 26- A. WALKER et R. SILLANS. **Les plantes utiles du Gabon**. Paris, Encyclopédie Biologique, Edition Le Chevalier LUI, volume 1,2,3.
- 27- Gabon. **Pour la classification des plantes de la biodiversité agricole**. Mémento d'Agronomie, 1691p.
- 28- CENAREST et Al. **Etude de quatre inselbergs du nord du Gabon**. Rapport, novembre 2002.
- 29-BHP. Installation d'Afrique de l'Ouest-Gabon. Programme d'exploration de forage de Tolo Document N° GAB00.24-CD002, avril 2001, p.35.
- 30-BHP. Environnement Existant Considérations Environnementales Document N° GAB00.24-CD001, avril 2001, p.74.